

DES CENTAINES DE CRIMES DEPUIS 1977

La « police du métro » agit dans l'illégalité

■ Au cours des dernières années, les « constables spéciaux » à l'emploi de la CTCUM se sont constitués illégalement

FLORIAN BERNARD

en service para-policière et ont négligé depuis 1977 de rapporter des centaines de crimes aux vé-

ritables autorités policières. Ces crimes vont des actions indécentes jusqu'aux vols par effraction, en passant par les fraudes et les voies de fait.

Ces affirmations sont contenues dans un volumineux dossier du ministère de la Justice du Québec qui, à la demande de la Fraternité des policiers de la

CUM, a compilé de nombreux rapports préparés par des enquêteurs de la Commission de police et des spécialistes en sécurité publique. Les conclusions de tous ces rapports sont identiques : la « police du métro »

Autres informations en page A 3

n'est pas un corps de police suivant les définitions de la loi et agit dans l'illégalité toutes les fois qu'elle intervient dans des opérations de nature criminelle.

Tous les rapports du dossier présentent également des recommandations identiques, notamment la nécessité de confier

voir POLICE en A 2



Mulroney: une question de jours

Tout indique que Brian Mulroney annoncera officiellement très bientôt sa candidature à la direction du Parti conservateur. Déjà l'organisation de M. Mulroney a envoyé 2.000 lettres aux militants conservateurs québécois et bien que le nom du président de l'Iron Ore n'y soit pas mentionné, le contenu ne laisse aucun doute sur l'identité du candidat concerné.

page A 4



LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

LA MÉTÉO: ENSOLEILLÉ, MIN: -5°, MAX: 0°. DEMAIN: VARIABLE, DOUX. DÉTAILS PAGE A 2

LUXUS PAS CHERUM

A partir de \$5795

Le Cavalier

10300, boul. Pie-IX — 322-4220

35cents

HORS DE LA ZONE METROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, MARDI 15 FÉVRIER 1983, 99^e ANNÉE, n° 38, 64 PAGES, 4 CAHIERS



CANADIEN 4

OILERS 2

Le Canadien a disputé un de ses meilleurs matches de la saison hier soir au Forum, prenant la mesure des Oilers d'Edmonton, 4 à 2. Des vedettes : le gardien Rick Wamsley, Guy Carbonneau (un but deux passes) et, bien sûr, Wayne Gretzky, avec 10 lancers et deux buts.

pages 2 à 4

LA LOI SERA TRÈS SÉVÈRE

Lévesque convoque l'Assemblée nationale

■ QUÉBEC.—Nous avons atteint la limite du raisonnable », a déclaré hier soir le premier ministre Lévesque pour justifier la convocation de l'Assemblée nationale aujourd'hui après 13 jours de grève dans le secteur de l'éducation.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

« S'il n'y a pas d'entente ni de retour au travail d'ici à l'adoption de la loi spéciale, des prescriptions très rigoureuses seront adoptées à l'endroit des syndicats et des syndicats en grève illégale », a ajouté le chef du gou-

vernement en signalant que les efforts des derniers jours n'avaient somme toute servi à rien.

M. Lévesque a soutenu qu'un règlement ne pouvait pas être plus payant pour ceux qui sont en grève illégale que pour les autres syndicats qui ont accepté des ententes sans gâterie de coeur. Selon lui, il y a une limite à la capacité de payer des citoyens et les enseignants n'auraient pas obtenu davantage que les \$100 millions consentis au sommet de janvier.

Le premier ministre s'en est aussi pris à la consultation organisée par la CEQ ces jours derniers en indiquant que les ques-

tions posées aux membres étaient très astucieuses et qu'elles écartaient le problème de la grève.

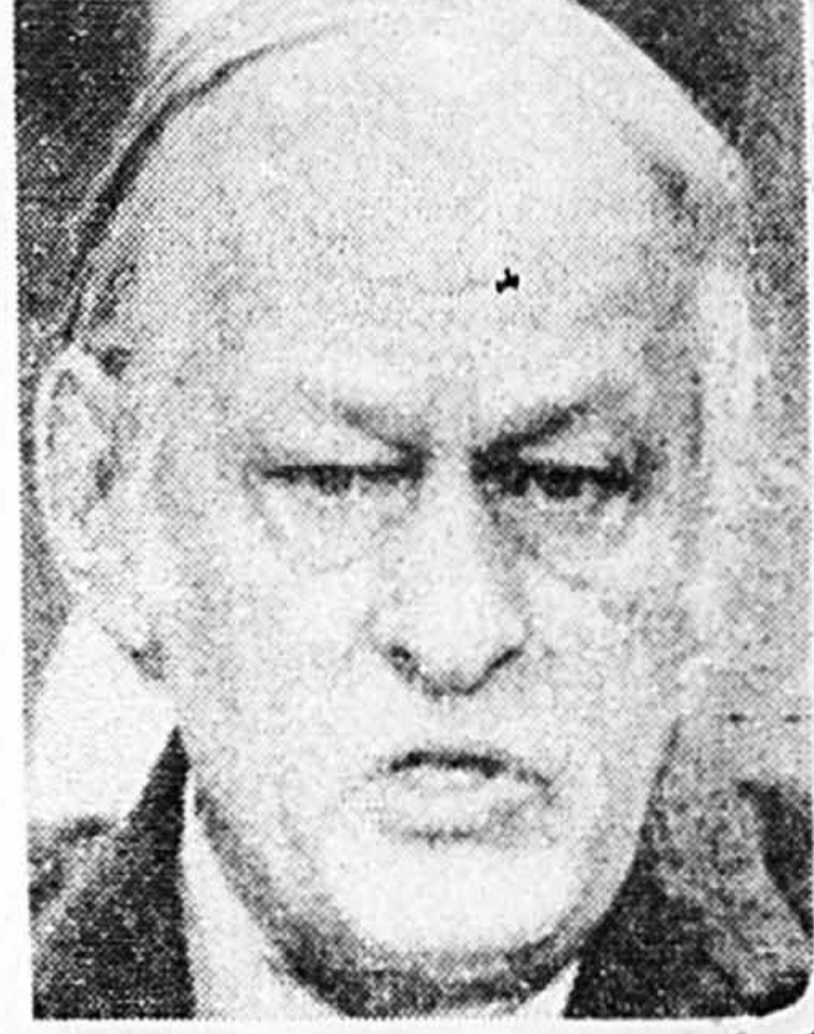
Ce dénouement était appréhendé depuis que le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, avait exigé dans la nuit de dimanche à lundi le retour des enseignants à l'école comme préalable à une reprise des négociations sur la question de la tâche d'enseignement, ce que la CEQ a refusé.

Au cours d'une conférence de presse visant à faire le bilan de ses discussions avec les représentants de la CEQ, le ministre Laurin a indiqué qu'il avait mentionné à la partie syndicale

que les négociations ne devaient porter que sur la tâche d'enseignement, qu'il était prêt à participer aux négociations personnellement mais à la condition que les 70.000 enseignants retournent au travail.

Selon lui, la contrainte reposait sur la façon de trouver un aménagement au décret qui se situerait à l'intérieur du cadre financier imposé par le gouvernement. « Nous en avons conclu qu'il n'était pas impensable qu'on puisse en trouver un mais qu'il faudrait du temps. C'est pourquoi j'ai insisté pour que les enseignants retournent au tra-

voir LÉVESQUE en A 2



LA MODE



Robichaud: vingt ans de travail

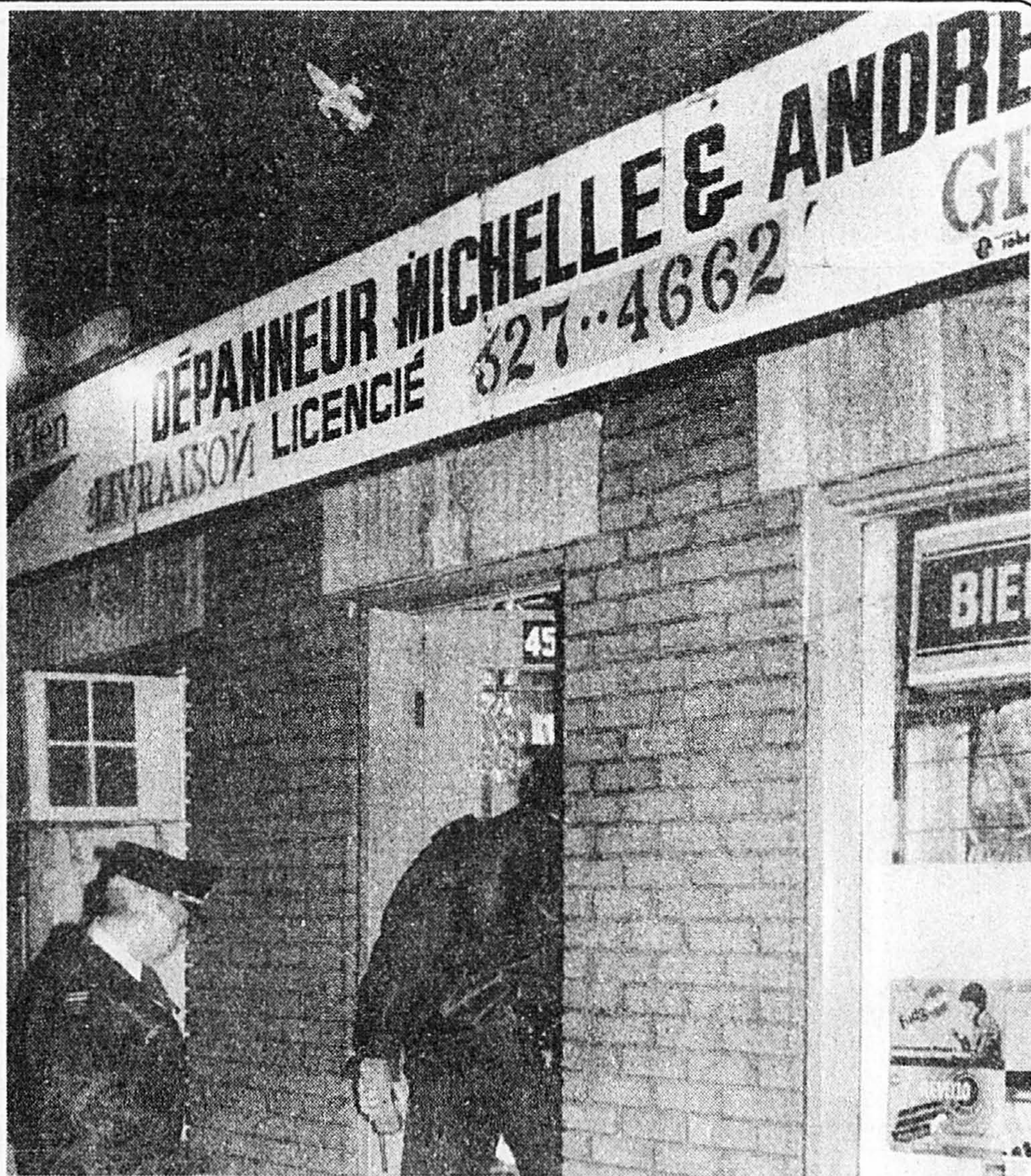
Michel Robichaud n'a pas la langue dans sa poche. Il s'en prend encore une fois cette année aux manufacturiers canadiens qui ne croient pas au marketing. Selon lui, pour que les couturiers canadiens se fassent une place au soleil dans l'industrie de la mode, il faut qu'ils aient les mêmes armes que l'ennemi et le marketing est l'arme par excellence. Ingrid Saumart a rencontré M. Robichaud chez lui.

pages C 1 à C 3

Double meurtre dans un dépanneur

Depuis quelques mois, les dépanneurs sont la cible de prédilection des truands et des voleurs de tout genre qui n'hésitent pas à tuer pour s'emparer des recettes de ces petits commerces. C'est encore ce qui est arrivé hier soir alors que les propriétaires du dépanneur « Michelle et André », situé au 4572 rue Bréboeuf à Montréal, ont été victimes d'un double meurtre. L'homme et la femme, des résidents de Laval, âgés d'une cinquantaine d'années, sont morts au bout de leur sang après avoir été poignardés à plusieurs reprises. D'après les premières constatations, il semble que l'homme se soit battu avec son agresseur et que ce dernier soit blessé sérieusement. C'est pourquoi la police de la CUM demande la collaboration des hôpitaux, cliniques médicales, etc., et de bien vouloir communiquer à 934-2445 (section des homicides), si un individu blessé de coups de couteau réclame des soins.

photo Robert Nadon, LA PRESSE



Arafat: nous nous battons pour la paix

■ (d'après AP, AFP et Reuter) — Le chef de l'OLP Yasser Arafat s'est engagé hier à poursuivre « la lutte militaire et politique contre Israël jusqu'à ce qu'on soit parvenu à une paix juste et que le drapeau palestinien soit hissé au sommet des mosquées et des églises à Jérusalem ».

S'adressant aux 360 membres du Conseil national palestinien (CNP) le Parlement palestinien en exil, Arafat a accusé les États-Unis d'avoir provoqué l'invasion israélienne du Liban et les massacres des camps de réfugiés de Sabra et Chatila.

Après avoir longuement évoqué le siège israélien de Beyrouth, l'été dernier, et invité le

CNP à analyser en profondeur les implications de « cet événement épic » de la Révolution palestinienne, le chef de l'OLP a affirmé que « dans la nouvelle étape » commencée à Beyrouth, « la lutte armée doit être parachéevée par la lutte politique à tous les niveaux ».

« Nous ne combattons pas pour combattre et nous ne refusons pas pour refuser, a-t-il dit. Nous combattons pour la liberté de notre pays et pour notre dignité. Alors même que nous bravons nos mitraillettes sur l'ennemi, nous sommes épris de paix car la paix est l'alliée des forts et non celle des faibles ».

La réunion du CNP doit durer une semaine. Elle se déroule

dans le Centre des conférences internationales d'Alger, à une vingtaine de kilomètres de la capitale algérienne. Ces déclarations ont déclenché des applaudissements nourris de la part des délégués et des quelque 3.000 invités.

Dans des allusions indirectes au plan Reagan, Arafat a déclaré que « ce congrès est un défi lancé à la conspiration américano-sioniste contre notre peuple et notre révolution : les Américains veulent saboter nos aspirations, liquider l'OLP et écraser notre lutte ».

« Notre option vers une confédération avec notre peuple frère de Jordanie n'est que l'expression puissante de notre foi en

l'unité arabe globale, a-t-il dit, mais notre volonté première est de ne jamais renoncer aux droits fondamentaux du peuple palestinien, en premier lieu la création d'un État indépendant, et d'insister sur l'indépendance de décision de nos institutions nationales ».

Le président du CNP, Khaled al-Fahoum, a affirmé pour sa part que « la paix proposée par les Américains, fondée sur les propositions de Camp David, est trompeuse car elle ne satisfait pas les droits légitimes du peuple palestinien, ignore la représentativité de l'OLP ainsi que le

voir ARAFAT en A 2

AUJOURD'HUI

• **DÉFICIT**
Le déficit fédéral connaîtra une nouvelle augmentation, a reconnu hier le ministre des Finances, Marc Lalonde. Ottawa devra en effet emprunter quelque \$5 milliards supplémentaires pour boucler son budget de l'année en cours.

page A 11

• **RÉFUGIÉS**
Un représentant des Nations-Unies rencontrera les réfugiés de Montréal, demain, à l'invitation des organismes de secours qui se demandent s'il ne faudra pas ouvrir un camp de réfugiés en pleine ville.

page A 11

• **CRUISE**
Ottawa n'e s'est jamais engagé envers les États-Unis à permettre l'essai des missiles « Cruise » au Canada, a soutenu hier le premier ministre Trudeau.

page A 4

• **50 ANS**
Deux gigantesques concerts au Forum, une tournée en Europe, une saison de super-vedettes, une autre série d'enregistrements, et quoi encore, marqueront les 50 ans de l'Orchestre Symphonique de Montréal, la saison prochaine.

page B 13

• **FOGLIA**
C'est une vraie belle tempête de neige, accompagnée du tonnerre et des éclairs, que Foglia nous rapporte de sa fin de semaine à New York.

page A 5

• **ÉDITORIAL**
Puisque les négociations de la dernière heure ont échoué, le gouvernement est contraint de rouvrir les écoles par une loi spéciale, conclut Michel Roy en éditorial.

page A 6

SOMMAIRE

Annonces classées..... B 8, C 10 à C 14 et sports 12, 13

Arts et spectacles..... B 11 à B 16

— Cinéma..... B 10

Décès, naissances, etc..... C 15

Économie..... B 1 à B 9

Êtes-vous observateur?..... C 12

FEUILLETON..... C 11

Horoscope..... C 12

Le monde..... A 10

Météo..... A 2

Mots croisés..... C 13

« Mot mystère »..... C 13

Quoi faire aujourd'hui..... B 10

Télévision..... B 10

— Télé-câble..... B 12

Tribune libre..... A 7

Vivre aujourd'hui..... C 1 à C 5

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées..... 16

Mots croisés..... 16

LÉVESQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

vail car autrement, il y aurait contamination des deux sujets ce qui empêcherait le progrès des discussions.

Ce que le ministre n'a pas dit mais que le président de la Commission des enseignants des commissions scolaires, M. Robert Bisailon, a révélé par la suite, c'est que la partie syndicale avait exigé en contrepartie la suspension des décrets. Le ministre aurait répondu que ce n'était pas possible puisqu'on était rendu trop loin dans le temps. Les deux parties se seraient quittées là-dessus en se promettant de garder le contact mais il semble que personne n'a pris l'initiative jusqu'à ce que la réunion du Conseil des ministres se tienne hier après-midi, à 14 heures.

Un écart de \$244 millions

Si on fait abstraction des concessions faites lors du sommet de janvier par le gouvernement, l'écart monétaire qui sépare les parties sur la question de la tâche est évalué à \$244 millions. En effet, l'allongement progressif de deux heures au primaire et de trois périodes de 50 minutes au secondaire aura pour effet de mettre en disponibilité pendant trois ans quelques milliers d'enseignants qui feront

épargner autant d'argent au trésor public.

La CEQ qui tient mordicus au statu quo sur la charge d'enseignement avait même proposé dimanche une extension à plus d'un an du gel des salaires. A cela, le ministre Laurin a répondu qu'il était possible de prévoir un aménagement qui tienne compte du cadre budgétaire mais qu'il fallait éviter que le problème devienne récurrent, c'est-à-dire qu'il se répète à la fin de la prochaine convention.

En fin de journée hier, on apprenait que les ponts n'étaient pas rompus entre les parties et que les porte-parole syndicaux souhaitaient une rencontre en soirée avec le ministre Laurin. Même son de cloche du côté des professeurs de cégep. Si ces rencontres se concrétisaient, il pourrait être possible que l'on assiste à un dénouement heureux sans l'adoption d'une loi spéciale.

Le président de la Commission des enseignants des commissions scolaires, M. Bisailon, signalait de son côté que la CEQ attendrait de voir le projet de loi avant de faire une recommandation aux enseignants. Selon lui, si la centrale n'a pas voulu inciter ses membres à retourner au travail comme le demandait le ministre Laurin, c'est en raison d'un manque de crédibilité envers un gouvernement qui n'a pas respecté la dernière convention.

SOUS LA MENACE D'UNE LOI SPÉCIALE

La CEQ attend de voir le contenu avant de réagir

Hier matin, avant que ne soit connue la nouvelle de la convocation de l'Assemblée nationale, le président de la CEQ, Yvon Charbonneau, affirmait encore que les enseignants ne renonceraient pas dans les écoles

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

avant que de véritables négociations n'aient lieu. A quelques heures de la décision gouvernementale, le président de la centrale, prenant la parole devant quelque 500 membres du Syndicat des enseignants de Laval, restait cependant très vague à propos de l'attitude à adopter face à une éventuelle loi spéciale visant les enseignants.

Le président de la CEQ a toutefois déclaré hier que les instances décisionnelles de la centrale seraient probablement réunies aujourd'hui afin d'évaluer la situation à la suite de la convocation de l'Assemblée nationale.

S'il n'a voulu rien dire de la recommandation que la CEQ entend soumettre à ses délégués, puisqu'il ignorait à cette heure le détail de la loi spéciale, M. Charbonneau n'en a pas moins condamné le gouvernement.

Dans l'éventualité d'une peine d'emprisonnement, il a souligné que les chefs syndicaux étaient probablement menacés, mais que le mouvement syndical était bien davantage.

Plus tôt, dans la nuit de dimanche à lundi, le ministre de l'Éducation Camille Laurin avait servi un ultimatum aux syndicats de la CEQ, les enjoignant de mettre fin à leur grève illégale de 14 jours s'ils voulaient rencontrer leur employeur à la table de négociations.

Devant une assemblée chauffée à blanc et qui criait et chantait « Statu quo, statu quo! », M. Charbonneau a déclaré: « C'est la plus belle grève que nous ayons jamais faite. Les votes ne cessent de grimper. Ici (à Laval), vous avez voté à 98 p. cent

contre les dernières offres patronales. Si Québec est prêt à reprendre les négociations, cela veut dire qu'il vient de se rendre compte qu'il n'y a pas grand chose de bon dans le décret! »

Opération « Père-Ovide »

Yvon Charbonneau a invité les commissions scolaires à refuser de servir de « gros-bras » pour le compte du gouvernement. « Fort de l'appui populaire, les membres de la CEQ iront sonder les administrateurs locaux qui ne se sont pas encore prononcés. Les syndicats d'enseignants mettent donc en marche l'« Opération Père-Ovide » afin de connaître les intentions des commissions scolaires, et de savoir avec quelle partie elles seront prêtes à collaborer », a annoncé le leader syndical.

Dans son discours, Yvon Charbonneau a comparé le gouvernement Lévesque à un huissier qui, après avoir vidé une maison de son contenu, en exigerait encore davantage. « Il n'est pas équipé, ajoute-t-il, pour nous dire com-

ment fonctionne la démocratie au Québec. »

À ceux qui pensent que les dirigeants syndicaux de la CEQ sont payés durant ce conflit, le président de la centrale répond que tous les salaires sont versés dans un fonds de l'organisation.

Afin de stimuler davantage les enseignants, le chef syndical a terminé son allocution en disant: « Les moteurs sont bons, continuez à vous réunir pour mettre de l'essence dans les réservoirs. »

Par la suite, il a accepté de répondre aux questions des journalistes. Quelle sera la position de la CEQ, advenant une loi spéciale? Lui a-t-on demandé. Le leader de la centrale des enseignants a répondu qu'avant toute déclaration à ce sujet, les dirigeants syndicaux voudront prendre connaissance du texte de la loi.

À la lumière des propos de Yvon Charbonneau, personne ne pouvait dire hier si les dirigeants de la CEQ inviteront leurs membres à défier une éventuelle loi spéciale.

POLICE

SUITE DE LA PAGE A 1

au service de police de la CUM l'entière responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans le métro et la réorientation de la « police du métro » vers des fonctions compatibles avec ses statuts, c'est-à-dire le gardiennage et la protection des biens et des équipements de la CTCUM.

Des para-policiers sans statut officiel

Un spécialiste en sécurité publique, Me Jean Manseau, dont le rapport est annexé au dossier du ministère de la Justice, signale que pour être qualifiée de policier, une personne doit remplir certaines conditions, notamment qu'elle doit posséder une qualification législative à titre de policier, assumer des fonctions policières définies dans la loi, et relever d'un palier gouvernemental, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal. Or, selon Me Manseau, les « policiers » du métro ne répondent à aucun de ces critères et la CTCUM, dans son esprit, ne doit pas être considérée comme un palier de gouvernement. Me Manseau note qu'avec le temps la « police » du métro s'est constituée en force para-policière et que face à cette situation, la police de la CUM s'est graduellement départie d'une responsabilité qui était la sienne.

Un autre spécialiste dont le rapport est également annexé au dossier du ministère, M. Paul Lapostolle, note que le « policier » du métro devrait être uniquement consacré à la surveillance des biens meubles de la CTCUM. Il ne possède pas de formation adéquate pour faire du travail policier. En outre, au-

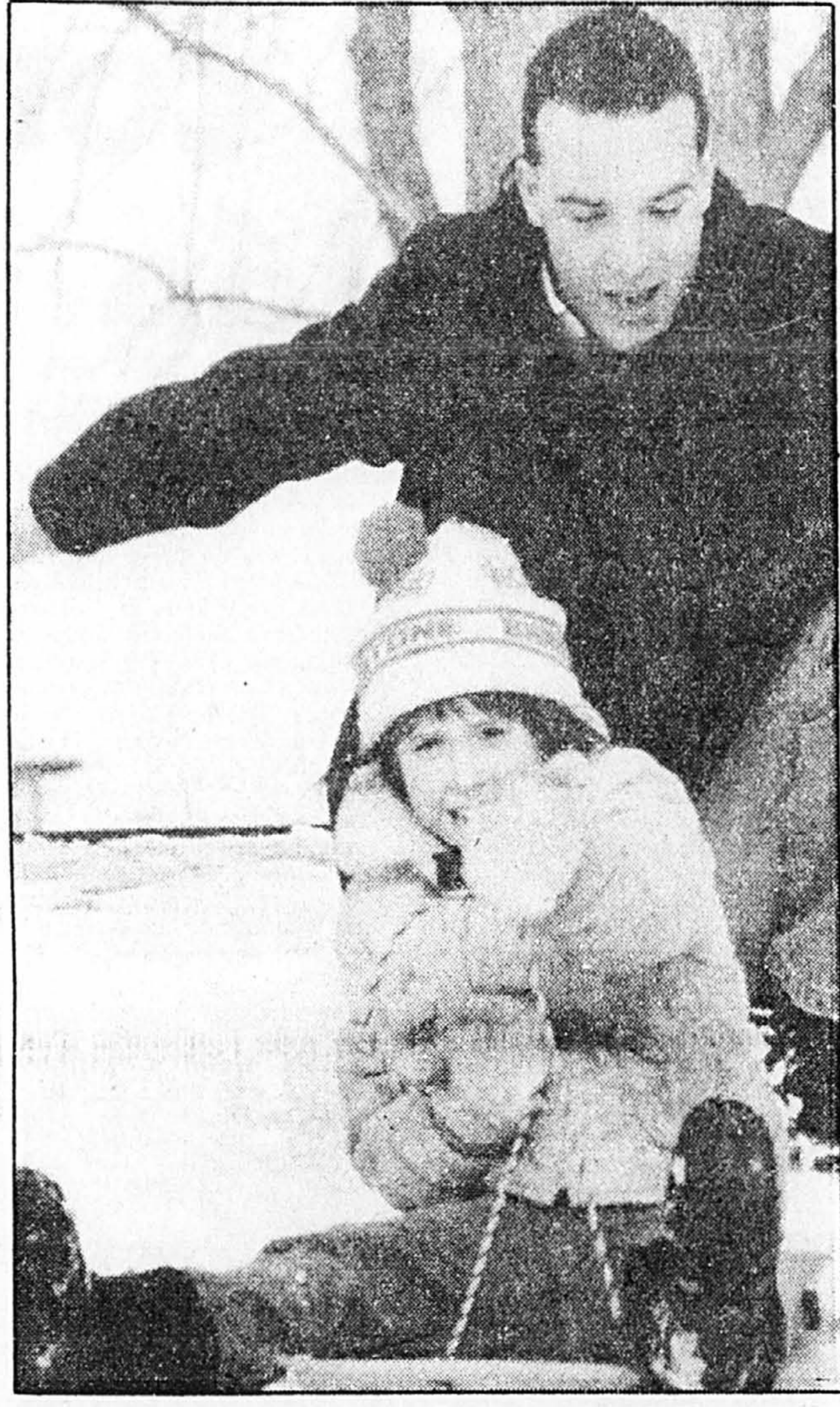
cun des 160 para-policiers du métro n'a suivi de cours à l'Institut de police de Nicolet. Il n'est pas préparé à assumer, comme un policier municipal, provincial ou fédéral, les tâches d'agent de la paix.

Des crimes chaque jour dans le métro

Le défaut de rapporter les délits de nature criminelle au service de police de la CUM depuis 1977 ne veut pas dire qu'il ne se passe rien dans le métro. En réalité, selon le dossier du ministère, il y a des crimes tous les jours dans le métro. Un relevé fait dans les documents internes du service révèle par exemple qu'en 1979 il y a eu 639 plaintes de nature criminelle, soit une moyenne de deux par jour. Avant 1977, alors que les crimes étaient rapportés aux autorités policières de la CUM, on a enregistré 1150 plaintes pour 1975, 1616 pour 1976 et 2151 pour 1977.

En conclusion du dossier du ministère, Me Jean Manseau énumère quatre hypothèses de solution au problème que posent les para-policiers du métro: constituer un corps d'agents de la paix relevant directement de la police de la CUM; intégrer les agents du métro au service régulier de police de la CUM; créer une unité de policiers du métro au sein même du service de police de la CUM (à l'exemple de Toronto) ou, finalement, créer un corps de police subordonné à la CTCUM par des amendements aux lois actuelles.

Ce sont quatre hypothèses que la nouvelle commission de sécurité de la CUM sera appelée à étudier au cours des prochaines semaines, en même temps qu'elle doit étudier tout le dossier de la criminalité dans le métro.



Derniers jours de congé?

Les enfants s'en donnaient à cœur joie, hier, au parc Lafontaine, dans un doux climat qui faisait rêver du printemps, profitant peut-être de l'une des dernières journées de congé avant la rentrée de leurs professeurs, qui pourraient être frappés dès aujourd'hui d'une loi spéciale pour mettre fin à leur grève déclenchée il y a 13 jours pour conserver leurs droits acquis.

photo P.-H. Talbot, LA PRESSE

Les libéraux embarrassés

■ QUÉBEC — Depuis qu'ils ont voté contre la loi 105 avant les Fêtes, les libéraux sont demeurés farouchement contre les décrets que le gouvernement veut imposer aux enseignants, notamment parce qu'ils craignent pour la qualité de l'enseignement.

PIERRE VINCENT

de notre bureau de Québec

Mais, en même temps, ils se sont toujours prudemment abstenus de donner l'impression de cautionner de quelque manière que ce soit les grèves illégales. Ils ont, par exemple, évité comme la peste la grande manifestation contre le gouvernement Lévesque, il y a quelques semaines.

Cela étant établi, les libéraux sont loin d'être disposés à cautionner le geste d'une sévérité sans précédent que le gouvernement Lévesque s'apprete à poser, cet après-midi, alors qu'il demandera l'adoption d'une loi spéciale pour forcer le retour en classe des quelque 80 000 travailleurs de l'Éducation.

Le dilemme

En fait, les libéraux de Gérard-D. Lévesque sont plutôt embarrassés, en ce moment: tout en étant contre ce qu'ils qualifient de « cafouillis des décrets », peuvent-ils appuyer l'adoption d'une loi spéciale qui rendra ces décrets irrémédiablement appliqués? Mais peuvent-ils, par ailleurs, voter contre une loi qui permettrait le retour en classe des enfants?

« On peut dire que le PQ est champion pour nous mettre dans des situations inconfortables, confiait récemment à La Presse le député libéral de Louis-Hébert, Réjean Doyon. Je suis contre l'illégalité des grèves; mais, d'un autre côté, je n'ai pas envie

d'être un instrument aux mains du gouvernement... J'ai comme l'impression d'être un témoin qui n'a d'autres choix que celui d'assister, impuissant, à l'affrontement de deux bolides qui vont se tamponner. Comme on ne peut être au volant d'aucun des deux bolides, il ne reste qu'à attendre que ça fasse bang!... »

Division

Jean-Claude Rivest, porte-parole de l'opposition libérale en matière de relations de travail, reconnaît que l'unanimité est loin d'être faite dans son parti au sujet de l'attitude à prendre en face d'une telle loi spéciale. Certains députés se sentent moralement obligés d'appuyer tout geste allant dans le sens du maintien de la loi et de l'ordre, alors que d'autres veulent à tout prix éviter de tomber dans un traquenard péquiste.

« C'est embêtant de dire à l'avance ce que nous ferons. Nous ne connaissons rien du contenu de la loi! S'il s'agit d'une loi qui touche aux droits fondamentaux des syndicats, une loi qui prévoit la décertification des syndicats, une loi qui vise à casser la CEQ, c'est grave, très grave. Parce qu'inévitablement cela conduira à un climat social absolument intenable », explique Jean-Claude Rivest, qui donne à entendre qu'alors les libéraux voteraient contre une telle loi.

« Mais si, au contraire, continue-t-il de réfléchir, cette loi spéciale ne sert qu'à ajouter des sanctions plus sévères à la loi 105, qui en soi constitue déjà une obligation de rester au travail, alors c'est bizarre. Ça pourrait amener les syndicats à se dire qu'à l'avenir il n'y a pas lieu de s'énerver quand le gouvernement tire son premier coup de canon, puisqu'il en viendra un deuxième qui sera le vrai... »

ARAFAT

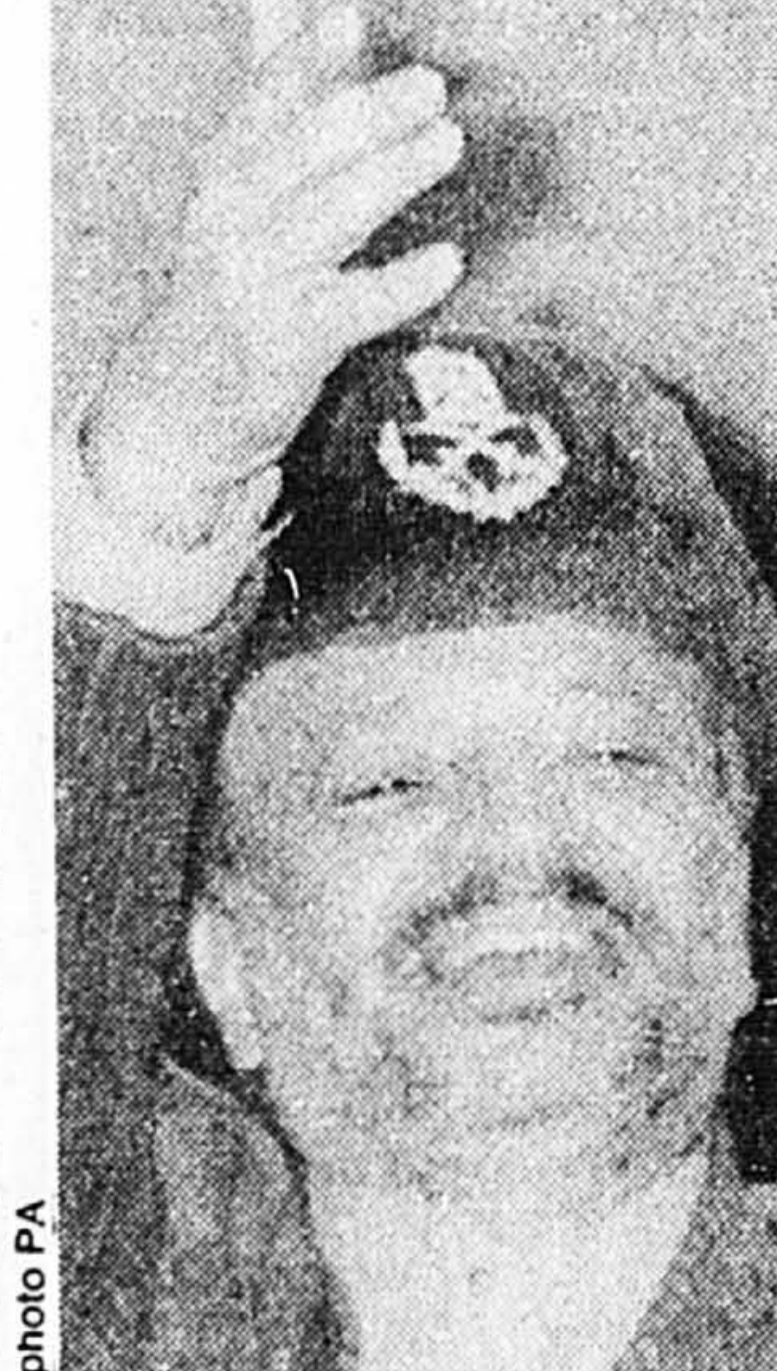
SUITE DE LA PAGE A 1

droit de retour des Palestiniens dans leur patrie.

Dernier orateur, le président algérien Chadli Benjedid a invité les Palestiniens à unifier leurs rangs et les pays arabes à respecter « la liberté de décision » des Palestiniens.

C'est sous les acclamations nourries qu'Arafat, coiffé du traditionnel kéfié à carreaux noirs et blancs, a fait son entrée en compagnie du président Benjedid, les bras levés en forme de victoire. Bousculant les usages, les deux hommes ont pris place dans l'hémicycle et non à la tribune présidentielle.

A cette séance inaugurale du congrès assistaient notamment le cardinal Léon Etienne Duval, archevêque d'Alger, Mahmoud Riad, ancien secrétaire général de la Ligue arabe et Walid Joumblatt, chef du Parti progressiste libanais.



Yasser Arafat: les bras levés en signe de victoire.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -5 Max.: 0
ENSOLEILLÉ

DEMAIN: CIEL VARIABLE ET DOUX

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-14	-7	Ensoleillé
Outaouais	-5	0	Ensoleillé
Laurierides	-10	-1	Ensoleillé
Cantons de l'Est	-5	0	Ensoleillé
Mauricie	-10	-4	Ensoleillé
Québec	-8	-2	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	-13	-6	Ensoleillé
Rimouski	-6	-2	Ensoleillé
Gaspésie	-4	-1	Ensoleillé
Baie-Corneau	-10	-6	Ensoleillé
Sept-Îles	-10	-8	Ensoleillé

Canada	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	5	10	
Edmonton	-9	5	
Regina	-9	4	
Winnipeg	-8	1	
Toronto	-3	3	
Fredericton	-5	2	
Halifax	-3	3	
Charlottetown	-6	1	
Saint-Jean	-6	0	

La Quotidienne

Tirage d'hier: Numéro-boni
4891 051115

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	-7	3	N.-Orléans	-9	3
Buffalo	-5	1	Pittsburgh	-9	3
Chicago	-1	4	S. Francisco	8	14
Miami	14	23	Washington	-3	4
New York	-5	3	Dallas	6	16

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	-8	-1	Madrid	-9	3
Athènes	6	17	Moscou	-10	-4
Acapulco	20	32	Mexico	6	16
Berlin	-9	2	Oslo	-1	6
Bruxelles	-5	0	Paris	-4	0
Buenos Aires	11	22	Rome	7	13
Copenhague	-4	-1	Séoul	-8	1
Genève	-2	1	Stockholm	-8	-2
Hong Kong	13	15	Tokyo	0	8
Le Caire	12	22	Trinidad	20	33
Lisbonne	-2	9	Vienne	-4	2
Londres	-1	2			

La 9e loi spéciale du PQ depuis 76

■ QUÉBEC (d'après PC) — L'Assemblée nationale est convoquée aujourd'hui pour voter sa neuvième loi spéciale depuis que le Parti québécois a pris le pouvoir en 1976.

Le gouvernement a fait adopter deux lois spéciales en 1979: la loi 62 (touchant l'éducation, les affaires sociales et la fonction publique) et la loi 88 (décret pour les employés d'Hydro-Québec).

En 1980, la loi 93 ordonnait la reprise du travail aux cols bleus de la Ville de Montréal et de la CUM, tandis que la loi 113 mettait fin à un différend entre enseignants et commissions scolaires.

Quatre lois spéciales furent passées en 1982: la loi 47 (transport en commun à Montréal), la loi 91 (les omnipraticiens en grève), une autre destinée aux chauffeurs d'autobus de la Communauté urbaine de Québec et la loi 105, contenant les décrets adoptés avant les Fêtes.

On s'accorde pour dire que la loi spéciale qui sera débattue aujourd'hui sera la plus sévère. Par ailleurs, c'est par plus de 22 000 que se chiffraient, hier soir, les poursuites intentées par l'État québécois contre les membres du Front commun des secteurs public et parapublic et leurs syndicats, a indiqué un porte-parole du ministre de la Justice du Québec.

\$4 000 d'amende pour sa méthode vraiment inédite de traiter le mal d'épaule

■ Si nos médecins et chirurgiens s'en tiennent couramment aux méthodes généralement éprouvées — même si elles ne sont pas nécessairement sûres — pour traiter les petites et les grandes maladies qu'on vient leur confier, les guérisseurs et « ramancheurs » font souvent, au contraire, preuve de beaucoup plus d'imagination dans la recherche de techniques nouvelles ou de thérapies novatrices.

LÉOPOLD LIZOTTE

Mais ces messieurs-dames — car il y en a des deux sexes — ne cherchent évidemment pas à faire reconnaître leurs trouvailles par les facultés officielles et par les publications savantes. Mais les tribunaux ne sont généralement pas dupes de ces dispensateurs de panacées-miracles qui rendent très souvent leurs « inventeurs » fort mieux nantis financièrement, sans que leurs patients en arrivent pour autant à mieux dormir la nuit.

Et c'est arrivé, hier, à Jean-Louis Florent, de la rue Lachance, à Longueuil, qui a été condamné à \$4 000 d'amende par le juge François Corbeil, pour avoir justement, mais illégale-

ment, pratiqué la médecine de la plus inorthodoxe façon, si l'on peut dire.

Un «spécialiste» du dos

Florent, un colosse de six pieds qui n'a aucune ressemblance physique avec Pasteur, s'était spécialisé, au cours des dernières années, mais sans qu'on sache où ni comment, dans les malaises de la musculature. Et on serait venu nombreux chez lui, pour des douleurs lombaires ou autres. Il y a deux ans, il avait été traduit en cour, une première fois, pour avoir trop vigoureusement massé le corps de certaines clientes avec une huile dont la principale caractéristique était, paraît-il, de dégager une odeur nauséabonde.

Cette fois, ce sont deux enquêteurs de l'Ordre professionnel des médecins et chirurgiens qui étaient allés le consulter pour leur lancinant mal d'épaule: pour un, la droite; pour l'autre, la gauche.

Mais Florent établit rapidement dans son diagnostic que, dans les deux cas, le tout était causé par un de ces éternels déplacements de disques dans la colonne vertébrale.

de ces patients, tout d'abord priés d'enlever leur chemise. Puis comme la douleur ne semblait pas disparaître rapidement, il réclamait, à l'étonnement de ces messieurs, qu'ils laissent également tomber leur pantalon.

Puis, non sans provoquer une certaine inquiétude chez eux, il leur annonçait qu'en raison de l'inefficacité du premier traitement, il lui fallait replacer ces sacrés disques disloqués... en passant par l'anus.

Puis, passant de la parole à l'acte, avant que les malades n'aient pu avoir la moindre réaction de défense, il leur enfonçait son majeur à l'endroit... annoncé.

Mais paraissant peu sûr de sa méthode, le prévenu, qui aurait exigé \$20 pour ses soins, proposait à celui qui partait plus nerveux que soulagé un onguent « miraculeux » provenant d'Afrique, et qui aurait même guéri, lâbas, des cas déclarés de cancer.

À \$14 le petit pot, ce « médicament » ne devait toutefois être utilisé que parcimonieusement sur les épaules endolories. Mais le « ramancheur » était cependant si assuré des résultats qu'il aurait alors promis à ses clients de ne rien exiger d'eux en fait d'honoraires s'ils devaient revenir le consulter.

ILS VEULENT RENCONTRER LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Les policiers du métro exigent le départ de l'agence Pinkerton

La Fraternité des constables et agents de la paix de la CTCUM réclame le retrait immédiat des préposés à la sécurité de l'agence Pinkerton, embauchés la semaine dernière, et ses représentants s'en vont de ce pas rencontrer le ministre de la Justice du Québec, Marc-André Bédard, pour le sensibiliser aux problèmes de la sécurité publique dans le métro en raison du comportement irresponsable de la CTCUM et de son président, à ce chapitre.

DENIS MASSE

Le principal négociateur de la Fraternité, Me Laurent Roy, a qualifié hier le geste de M. Hanigan du « coup le plus bas, de l'attaque la plus vicieuse qui pouvait être faite par un employeur à l'endroit d'une unité de négociations ».

Le président de la Fraternité, M. Jean Lauzon, ramène toute la question à un problème de relations ouvrières-patronales. Il ne serait pas du tout surpris — et

c'est ce dont il a peur — qu'on lui annonce d'ici quelques semaines la mise à l'écart complète des constables et agents de la paix du métro. Pour lui, le recours aux agents de Pinkerton, en fin de semaine dernière, n'est que le premier pas dans ce sens.

Sans contrat

Les agents de la paix sont sans contrat actuellement; ils négocient depuis seize mois une nouvelle convention collective qui achoppe principalement sur les conditions salariales. Selon le communiqué émis hier, la Fraternité s'en était remise à la décision d'un tribunal d'arbitrage, mais la CTCUM a refusé de s'engager dans cette voie.

Au moment où M. Hanigan annonçait vendredi un nouveau train de mesures de sécurité comprenant l'embauche immédiate d'une centaine d'agents de Pinkerton, les négociateurs de la Fraternité se voyaient retirer du même souffle toutes les offres déposées préalablement par la CTCUM.

Les directeurs de la Fraternité

s'inquiètent d'autant plus du geste de M. Hanigan qu'il « ne contribue d'aucune manière à l'amélioration de la sécurité dans le métro », selon eux.

Pas de dédoublement

Dans une entrevue accordée au représentant de LA PRESSE, le pdg de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, a été plus explicite en définissant la tâche exigée des agents de Pinkerton.

Ceux-ci ont été embauchés au nombre de 108; les jours de semaine, ils commencent leur quart à 11 heures et assument la surveillance du métro toute la nuit jusqu'à 7 heures le lendemain matin. De plus, aux heures où le métro fonctionne, leur travail consiste à surveiller la loge des guichetiers.

« Les agents de Pinkerton ne se substituent donc pas à notre personnel, souligne M. Hanigan; il n'y a pas dédoublement des tâches ».

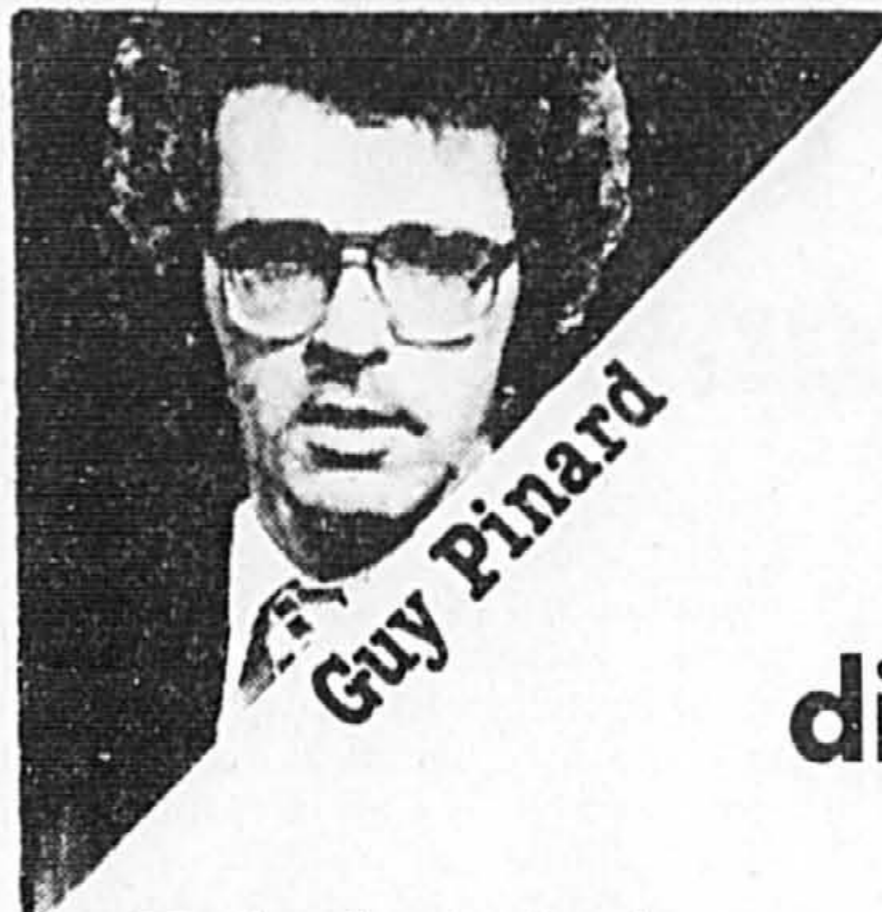
Les constables du métro n'en continuent pas moins de penser que leurs cadres auraient dû plutôt être élargis: les agents de

Pinkerton n'ont pas la formation voulue pour le travail qu'on leur demande et de plus, c'est une opération qui doit coûter énormément cher aux contribuables quand on sait que Pinkerton demande 28\$ l'heure pour ses services.

La Fraternité croit en outre qu'elle détient une juridiction exclusive sur le maintien de l'ordre et de la sécurité dans le métro.

Hostiles aux Anges Gardiens

Dans un autre ordre d'idées, le président de la Fraternité, M. Lauzon, a fait savoir aux journalistes que les effectifs policiers du métro ne voyaient pas d'un bon oeil l'arrivée prochaine de « Anges Gardiens ». Pourquoi? Parce qu'en dépit de l'entraînement sérieux qu'on fait subir aux futurs Anges Gardiens, on ne sera jamais sûr que d'autres groupes de bénévoles ne se seront pas formés et viendront faire la loi à leur façon dans le métro. En somme, estime-t-il, la méthode mètre des Anges Gardiens prête au désordre.



Guy Pinard

Les locataires aussi se disent lésés

La récente chronique consacrée aux mésaventures d'un propriétaire avec la Régie du logement a déclenché beaucoup de commentaires, écrits ou verbaux, chez les lecteurs de cette chronique.

L'une des lettres était plus particulièrement pathétique, car elle relevait les innombrables problèmes que rencontrent les gens du troisième âge à se loger à un coût raisonnable, tout en ayant accès à tous les services promis. A la lumière des quatre ou cinq exemples que propose son auteur, un citoyen de l'avenue Bois-de-Boulogne, à Montréal, il semble évident qu'aux yeux de ces locataires, la Régie ne sera jamais assez sévère. Les gens du troisième âge peuvent effectivement s'avérer des victimes faciles pour certains propriétaires.

L'autre lettre digne de mention, et qui n'implique la Régie qu'indirectement, démontre le ridicule d'une situation où le gagnant est toujours perdant. Suivons donc M. Jean-Pierre Legault, de Montréal-Nord, dans sa mésaventure.

Tout commence par l'adoption de la Loi sur la refonte de la fiscalité municipale (loi 57), dont une disposition permettait aux locataires de se faire rembourser par leur propriétaire certaines sommes payées en trop pour des taxes abolies par cette loi rétroactive. M. Legault s'attelle donc à cette tâche en décembre 1981. Et sa démarche est double, puisque M. Legault doit se faire rembourser par deux propriétaires, l'immeuble ayant changé de propriétaires en janvier 1981.

N'ayant pu s'entendre avec ses propriétaires, anciens ou nouveaux, il s'adresse à la Régie en décembre 1981. La Régie rend jugement le 23 septembre 1982 (aucun risque de contrevention pour rapidité illégale... M. Legault est en droit de réclamer \$49,68 d'un proprio, et \$74,52 du deuxième).

Après des péripéties qui lui permettent de conclure que les propriétaires n'ont aucunement l'intention de payer, M. Legault décide de confier son sort à la Cour des petites créances, pour se faire répondre que ces problèmes relèvent de la Régie.

Retour devant la Régie

Et le voilà de retour devant la Régie, plus précisément au bureau de Côte-des-Neiges, où le fonctionnaire lui offre de remplir deux formules (une pour chaque propriétaire) à raison de \$20 chacune (ticket modérateur...), tout en lui indiquant toutefois qu'au bureau du Village olympique, vers lequel les demandes seront acheminées, elles risquent fort d'être refusées, si bien qu'il perdrait ses \$40.

Incrédule mais n'ayant pas encore perdu l'espoir de récupérer ses \$124, il décide de se rendre au bureau du Village olympique. La préposée à l'accueil, même après consultation d'un conseiller juridique, à son insistance, lui confirme qu'on ne peut accepter ses plaintes. Il devra, lui dit-elle, déposer ses plaintes à la Cour Provinciale.

Et voilà! En route vers le Palais de Justice, question d'en avoir le coeur net. On lui explique que la démarche appropriée, soit l'exécution d'un bref de saisie, lui coûterait \$35 en « timbres » par bref, plus les frais du huissier pour livrer les brefs.

Sachant que les huissiers fonctionnent selon un système de « kilométrage illimité », et trouvant que le jeu n'en valait pas la chandelle, ce citoyen a abdiqué même s'il était parfaitement dans son droit. Comme il le dit dans la lettre adressée au ministre Guy Tardif: « Ça se peut pas! Y doit y avoir quelque chose à faire! ».

Mais quoi au juste? Il a déjà investi en temps (visites à la Régie avec les longues attentes de rigueur, à la Cour des petites créances, au Village olympique, au Palais de Justice, etc.), en énergie (coups de téléphone aux organismes, lettre au ministre, etc.), et en argent (lettres recommandées, essence, manque à gagner) beaucoup plus qu'il ne récupérera jamais des deux propriétaires.

Est-ce là ce qu'on peut appeler une « justice »? M. Legault croit que non, et il est difficile de ne pas être d'accord avec lui n'est-ce pas?

Nuance juridique importante

À la suite d'une conversation téléphonique avec Me Laurent-Claude Laliberté, de la Cour municipale de Montréal, il est important de faire une nuance entre un agent de sécurité et un agent de la paix, surtout à la suite de la décision de la CTCUM de retenir les services de 100 agents de sécurité Pinkerton pour assurer une meilleure sécurité dans le métro.

Selon Me Laliberté, les agents réguliers du métro sont des agents de la paix et non des agents de sécurité. Ils sont nommés en vertu de l'article 80 de la Loi de la police, au même titre que les agents du Service de la police de la CUM.

Le dilemme du Village olympique

Le président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, mentionnait récemment que Montréal aimerait bien percevoir une taxe foncière sur les deux pyramides du Village olympique, évaluées à \$37 millions. Incidemment, ce montant ne représente que 38,5 p. cent du coût de construction de \$96 millions en dollars de 1976 (ou environ \$175 millions en dollars de 1982).

La demande de l'administration municipale paraît justifiée du fait que le Village olympique est une entreprise commerciale comme bien d'autres, puisque son administration loue des bureaux et des boutiques, et 75 p. cent de ses logements sont loués au taux du marché ou presque.

Par ailleurs, cette demande n'est pas sans causer un sérieux dilemme. En effet, si la Régie des installations olympiques se trouvait dans l'obligation de payer la taxe foncière d'un peu plus de \$1 million par année pour le Village olympique, le déficit annuel de la RIO augmenterait d'autant, ce qui contribuerait à accroître la dette globale de la RIO et, par ricochet, à retarder d'autant la remise des équipements olympiques à la Ville de Montréal. Prévue par la Loi sur la Régie des installations olympiques adoptée en novembre 1975, cette remise s'effectuera dès le moment où le déficit olympique aura été complètement payé, à même la taxe spéciale sur le tabac.



Palais des Congrès : Télidon sera de la partie

Le Palais des Congrès de Montréal doit être prêt le 27 mai. On voit ici les futurs escaliers mécaniques qui mènent depuis l'entrée principale à la salle des congrès. Le ministre canadien des Communications Francis Fox et le ministre québécois délégué à la Science et à la Technologie Gilbert Paquette ont visité hier la Palais, à l'occasion de la

signatures de protocoles d'entente pour l'utilisation d'un système vidéotex Télidon au Palais. Cette innovation technologique en fera un des centres de congrès les plus modernes au monde et se veut un stimulant pour le développement de l'informatique au Québec.

photo Paul-Henri Talbot LA PRESSE

Feu dans une banque

Un léger incendie a forcé l'évacuation momentanée du personnel de l'édifice de la Banque Toronto-Dominion, situé à l'angle des rues Saint-Jacques et McGill, au cœur du Vieux-Montréal, à l'heure du midi, hier. L'incendie s'est déclaré au dernier des 15 étages de l'édifice. Il a pu être rapidement maîtrisé. Les employés ont pu réintégrer leurs bureaux après l'heure du lunch.

Mort dans sa cellule

Appréhendé pour une affaire de drogue, Marc Morrisette, 28 ans, a été trouvé mort, tard dimanche soir, dans une cellule du quartier général de la police de la CUM, rue Bonsecours. Le jeune homme avait été arrêté sur l'heure du midi, en vertu d'un mandat d'amener émis par les policiers de Vancouver. La Sûreté du Québec enquête.

Battu à mort

Les policiers de la section des homicides de la police de la CUM enquêtent actuellement sur les circonstances entourant la mort d'un concierge de 64 ans, Lawrence Reath, découvert hier matin au 1983 rue Wellington. La victime gisait le plancher et avait été sauvagement battue à l'aide d'un objet contondant. Apparemment, le vol et la vengeance seraient à l'origine du meurtre. Un individu doit comparaître ce matin devant le coroner comme témoin important dans cette affaire. Il s'agit du septième meurtre à survenir sur le territoire de la CUM depuis le début de l'année.

LE PROCÈS DE JOLIETTE

Le jury attelé à sa tâche, évaluer les témoignages

Frais et dispos, les huit hommes et quatre femmes du jury qui ont eu droit à une séance chez le coiffeur durant leur week-end, ont entamé hier, leur deuxième semaine de délibérations au procès des mutins d'Archambault.

MARTHA GAGNON

Leur tâche, il faut le rappeler, est complexe et délicate: ils ont à décider du sort de neuf accusés. Un véritable casse-tête où il importe de rassembler tous les éléments de la preuve pour les placer au bon endroit. De plus, les huit hommes et quatre femmes doivent tenter d'en arriver à un accord dans chacun des cas. Ils auront à rendre 11 verdicts distincts (deux détenus sont accusés de double meurtre).

À plusieurs reprises au cours du procès, le juge Jean-Guy Boillard a insisté sur la nécessité de permettre au jury de travailler dans des conditions humaines pour éviter un désaccord. Il a pris soin de respecter l'horaire régulier de 9 h 30 à 17 heures et les congés de fin de semaine.

Avant de s'enfermer dans leur salle de délibérations, hier matin, les jurés ont écouté attentivement le juge Boillard qui a pris une trentaine de minutes pour répondre à leurs questions. Il leur a demandé d'exercer, dans leur examen des faits relatifs à la cause, la même sagesse, la même prudence, la même raison que dans la vie courante quand ils ont à décider s'ils vont croire ou non ce que leur a dit une personne.

Le jury s'interroge sur la crédibilité des témoins, sur la façon de jauger cette crédibilité. Ce sont là des questions essentielles, primordiales. Toute la preuve, tant celle de la Couronne que celle de la Défense, repose sur le témoignage de détenus. Qui doit-on croire? Les jurés ont devant eux plus de 1 000 pages de notes sténographiques à éplucher.

Le juge a aussi expliqué la différence entre une preuve directe, celle où le témoin raconte ce qu'il a vu, et la preuve circonstancielle qui est une déduction à partir de faits qui ont été prouvés durant le procès.

Pour l'instant, une seule conclusion vient à l'esprit des observateurs: les jurés ont atteint dans leurs délibérations le coeur du problème. Ils sont à départager les responsabilités de chacun des accusés.

« Procédures abusives », dit le juge en libérant l'accusé

Un accusé, qui, par trois fois depuis 1978, avait été traduit en cour pour des accusations de fraude qui avaient surtout provoqué des ajournements, et, dans une occasion tout au moins, un retrait des procédures, a été libéré définitivement, hier, par le juge Gérard Girouard.

S'appuyant sur l'article 24 de la nouvelle Charte canadienne des droits, qui donne notamment au

la paix le pouvoir d'ordonner un arrêt définitif des procédures, lorsqu'il a été prouvé qu'on a abusé de celles-ci, le magistrat a rendu une décision en ce sens dans laquelle il blâme non seulement les policiers pour les délais encourus, mais également la Couronne, qui, notamment, au premier chapitre de cette affaire, avait elle-même présenté la plupart des demandes de remises.

Soulignant qu'il était évident que, dans ce cas, on n'était pas en état de procéder parce qu'on n'avait pas la preuve suffisante pour le faire, le juge Girouard dit regretter que ce soit l'image de la Justice qui soit ternie. Rappelant qu'après toutes ces années, tout ce qu'on avait réussi à faire avait été d'accuser le même individu, Jacques E. Biron, à trois reprises, sans résultat, le tribunal ordonne donc que le dossier soit définitivement clos.

La police brise un réseau de prostitution de luxe

La police de la CUM, sous les ordres du lieutenant Léopold Synotte, a réussi hier un gros coup de filet en affectuant 13 perquisitions qui ont permis l'arrestation de 13 femmes (dont une mineure) et de deux hommes oeuvrant au sein de l'Agence internationale d'escorte, un réseau de prostitution de luxe qui exigeait au moins \$125 à chaque client qui faisait appel à ses services. L'agence, dont le bureau-chef est situé au 6785 Kerszak à Côte-Saint-Luc, est dirigée par deux hommes: Thomas Frankl, 42 ans, et Rodney Fishbean, 22 ans. Chaque femme travaillant

pour l'agence était munie d'un « bell boy », la reliant à l'agence qui lui donnait le nom du client, le numéro de téléphone et l'endroit où elle devait le rencontrer. Les clients étaient recrutés par les annonces classées des journaux. Par ailleurs, les deux dirigeants tenaient une comptabilité rigoureuse sur les filles, les clients, les lieux de rencontres, les montants versés, les heures, etc. Quatre des femmes arrêtées ont été relâchées temporairement. Les comparutions en Cour municipale ont lieu ce matin et les accusations se rapportent à la tenue d'une maison de débauche et la prostitution.

CAHIER SPÉCIAL

LA MARIÉE

LE SAMEDI 26 FÉVRIER 1983



Une invitation pour le grand jour

la presse

LEADERSHIP CONSERVATEUR

Mulroney donne le feu vert à son organisation au Québec

Même s'il n'a pas encore annoncé officiellement sa candidature au leadership du Parti progressiste-conservateur, le président de l'Iron Ore, M. Brian Mulroney, vient de donner le feu vert à sa machine politique au Québec.

L'organisation de M. Mulroney vient d'expédier 2,000 lettres aux militants conservateurs québécois, leur demandant de s'unir derrière un même candidat pour

GILBERT LAVOIE

« changer le cours de l'histoire », et faire élire un représentant du Québec à la tête du parti.

Le document est signé par les trois anciens organisateurs en chef du PC au Québec, MM. Jean Bazin, Keith Morgan et Rodrigue Pageau. Tous les trois ont été étroitement associés aux partisans de M. Mulroney dans le passé.

La lettre ne mentionne pas le nom du président de l'Iron Ore, mais un coup de fil au numéro de

téléphone indiqué, le 843-7994, a permis de dissiper tous les doutes. C'est l'ancien trésorier du parti à Montréal, M. Jean Dugré, un inconditionnel de M. Mulroney, qui a répondu. Il a expliqué sans ambiguïté que la campagne serait lancée officiellement dès que M. Mulroney aurait annoncé sa candidature. Il a révélé que les responsables de la campagne étaient déjà nommés dans la majorité des comités du Québec.

Le document expédié aux militants du parti laisse peu de doute sur l'identité du candidat concerné. « Le leader devra non seulement être acharné au travail, déterminé et énergique, mais il devra également connaître intimement les affaires économiques et financières », y lit-on. « Ce chef devra posséder un charisme assez grand pour soulever l'adhésion spontanée d'une majorité d'électeurs, une crédibilité suffisante pour soulever le respect tant des médias que de ses adversaires ».

Les signataires concluent ainsi: « Sous peu, nous communique-

rons avec vous pour solliciter votre appui et vous faire connaître la liste de vos concitoyens québécois favorables à ce mouvement ».

Il a été impossible de rejoindre le président de l'Iron Ore qui se trouvait à Terre-Neuve hier, mais tout indique qu'il annoncera sa candidature très rapidement après l'annonce officielle de la date du congrès, en fin de semaine.

L'exécutif national, qui doit se réunir vendredi et samedi à Ottawa, devra également décider du lieu de cet événement. Le coordinateur du congrès, M. Ross Wunker, a proposé huit villes différentes, mais tout indique qu'Ottawa est en tête de lice. L'exécutif pourrait aussi devoir décider si M. Joe Clark demeurera le chef du parti jusqu'au choix de son successeur. Selon les informations recueillies par LA PRESSE, M. Clark a l'intention de remettre sa démission, mais une démission qui ne serait effective qu'au moment de l'élection de son successeur.



Jacques Bouchard

PC-Québec: une première tête tombe

Un inconditionnel de Joe Clark qui avait été nommé il y a deux ans par le bureau du chef de l'Opposition en charge du secrétariat de la permanence du PC à Montréal, Denis Beaudoin, vient d'être limogé par l'exécutif provincial présidé par Robert Brunet.

Cette décision découle directement des conséquences du congrès de Winnipeg où Joe Clark, qui avait reçu l'appui de 66,9 pour cent des délégués, a quand même décidé de convoquer un congrès à la direction afin de clarifier une fois pour toutes la situation controversée entourant son leadership.

Après la véritable guerre de tranchées que se sont livrées les deux groupes Clark et Mulroney pour la préparation de ce congrès, les blessures sont plus vives que jamais.

C'est vendredi soir, lors de la réunion de l'exécutif de l'Association provinciale, que la décision de « suspendre » M. Beaudoin a été prise. A cette occasion, l'avocat montréalais Robert Brunet a décidé de prendre charge lui-même des dossiers en cours. Il sera secondé par son frère Luc Brunet qui occupait déjà un poste à la permanence de l'avenue Président-Kennedy. Il en a lui-même avisé le personnel lors d'une rencontre hier matin.

Denis Beaudoin, un ancien créditiste qui a été surnommé E.T. par ses détracteurs, demeure, du moins pour l'instant, directeur des opérations, poste qui relève directement du bureau du chef de l'opposition à Ottawa.

Des éclaircissements

Par la même occasion l'exécutif a aussi demandé aux mandarins d'Ottawa d'éclaircir une fois pour toutes le rôle obscur qu'a joué Denis Beaudoin au Québec. On veut avoir une définition exacte de la tâche de ce dernier comme directeur des opérations. On soupçonne en effet que cette fonction est la même que celle de secrétaire général. Si tel est le cas, on demandera aussi qu'il soit relevé de ce poste.

Le clan en faveur d'une révision du leadership en vue de mousser la candidature du président de l'Iron Ore, Brian Mulroney, vient donc de réussir à faire tomber partiellement la première tête au Québec de ceux qui défendent la thèse que Clark demeure en poste pour la prochaine élection.

Cette victoire du clan Mulroney est survenue au moment où M. Clark, en compagnie de son épouse Maureen McTeer, a



Clark à Montréal

En rentrant de vacances, en Floride, Joe Clark a tenu à venir remercier personnellement les militants qui l'ont appuyé au congrès de Winnipeg. Ils étaient plus de 300 au rendez-vous, à Montréal. M. Clark doit lancer officiellement sa campagne en vue de se faire reconfirmer comme chef du parti le 28 février, au Québec. On le voit ici en compagnie de l'un de ses principaux organisateurs, Marcel Danis.

Photo LA PRESSE

peine de retour de vacances en Floride, rencontraient, hier soir, au Club Canadien, à Montréal, un groupe de ses supporters. Cette réunion avait été organisée par l'ex-ministre de l'Union nationale, Mario Beaulieu et par l'ex-président de l'association provinciale, Marcel Danis, qui ont pris charge de la campagne pro-Clark au Québec.

Lettre significative

Par ailleurs, la lettre expédiée cette semaine à 2,000 militants conservateurs par l'organisation Mulroney, et dont fait état LA PRESSE dans cette page, a en quelque sorte donné le véritable coup d'envoi à la campagne au leadership du président de l'Iron Ore, bien que ce dernier continue de demeurer dans l'ombre.

Au cours d'une récente conversation avec LA PRESSE, le relationniste Rodrigue Pageau, l'un des signataires de la lettre, qui dirige effectivement la campagne de Mulroney, avait été assez explicite sur le ton qu'il entend donner à la présente campagne. Il avait déclaré: « Ceux qui vont travailler contre un candidat du Québec, vont se retrouver dans une drôle de situation bientôt ».

Il visait manifestement Roch LaSalle qui a donné un appui inconditionnel à celui qu'il lui

avait permis d'accéder pendant quelques mois à un portefeuille ministériel. En voulant ainsi s'acquitter d'une dette à l'endroit de M. Clark, le seul député conservateur du Québec, qui se voulait un ardent nationaliste québécois, s'est placé encore une fois, dans une position qu'il lui sera difficile de défendre advenant une candidature prestigieuse de la province.

Cette lutte qui s'amorce sur la fierté nationaliste des québécois pourrait donc prendre l'allure d'un affrontement raciste entre le Québec et les autres provinces et elle risque de déchirer encore plus profondément, si cela est encore possible, les « frères bleus » de la province.

Changer l'histoire

Dans le message à l'intention des futurs délégués qui choisiront le chef lors du congrès qui doit normalement avoir lieu en juin, les trois signataires soulignent qu'il est temps de changer l'histoire du parti tory qui a toujours élu, depuis 100 ans, des chefs anglophones.

Dans ce contexte il sera amusant de surveiller de quelle façon les conservateurs des autres provinces vont réagir, compte tenu du fait aussi que Brian Mulroney, malgré qu'il soit parfaitement bilingue, demeure d'origine anglophone.

Essais Cruise: Ottawa ne s'est jamais engagé, dit Trudeau

OTTAWA (PC) — Le gouvernement ne s'est jamais engagé envers les Etats-Unis à permettre les essais du missile « Cruise » au Canada, a soutenu, hier aux Communes, le premier ministre Pierre Trudeau.

En réponse à une question du chef du Nouveau Parti démocratique Ed Broadbent, le premier ministre a affirmé que le gouvernement américain avait demandé d'entreprendre des négociations avec le Canada en vue de signer un accord général pour les essais de systèmes d'armements au Canada.

Mais M. Broadbent a cité une déclaration faite par l'ex-minis-

tre des Affaires extérieures Mark MacGuigan (aujourd'hui ministre de la Justice) le 29 avril dernier à l'effet que le Cabinet fédéral avait accepté la demande faite par l'ex-président américain Jimmy Carter afin de procéder à des essais du missile de croisière au Canada.

M. Trudeau a répliqué que M. MacGuigan avait pu faire erreur en faisant une telle déclaration aux Communes mais que depuis l'arrivée du président Ronald Reagan au pouvoir, « les discussions et les demandes des Etats-Unis portaient sur un accord général sur les essais d'armements ».

C'est un tel accord général sur les essais de systèmes d'armements qui a été approuvé par le Cabinet et qui a été signé la semaine dernière.

« Le Cabinet a spécifié que lorsque la question des essais du missile Cruise viendrait sur le tapis, nous demanderions au ministre de la Défense de soulever le sujet au Cabinet », a déclaré M. Trudeau.

Le premier ministre a cependant admis que le missile Cruise était de toute évidence présent à l'esprit des Américains quand ils ont demandé la négociation d'un accord-cadre sur les essais d'armements.

INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE



Rencontrer une personne avec les mêmes goûts, les mêmes affinités

AIMER PARTAGER

N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous caresse au fond de son cœur?

ENFIN! « DONNER UN VISAGE À VOS RÊVES »

MONTRÉAL
847, Cherrier
524-1176
de 10h à 21h

QUÉBEC
580 est, Grande-Allée
529-3363
de 12h à 20h

CHICOUTIMI
1212, boul. Talbot
696-1666
de 12h à 20h

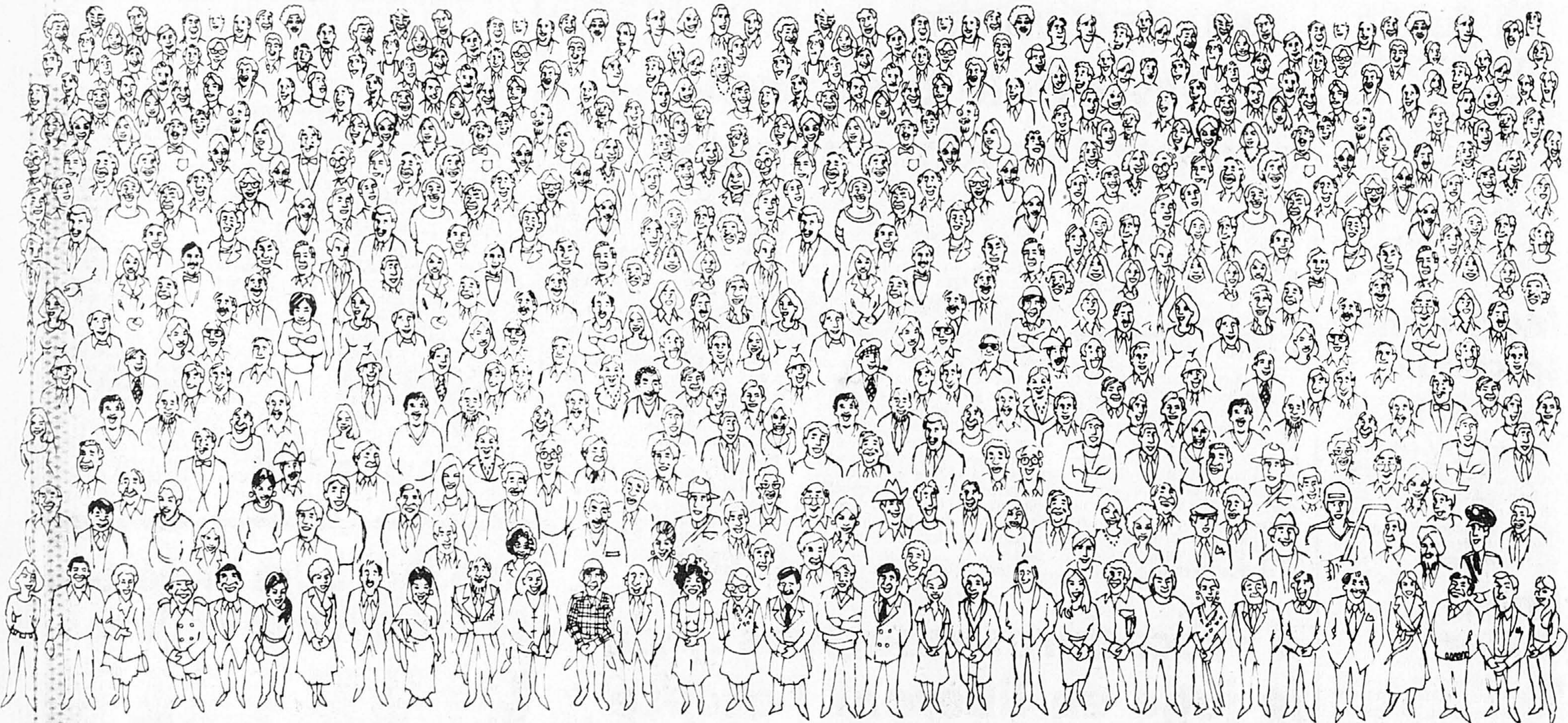
Cours de base de fine cuisine familiale d'Henri Bernard

Tre leçon à titre d'essai au choix les 22, 23 et 24 février

20 \$

Prospectus et renseignements 843-6481

2015, rue de la Montagne suite 610, Montréal
Institut Culinaire Henri Bernard
Permis d'enseignement de culture personnelle



CETTE ANNÉE, UN GROUPE DE CANADIENS SERA PLUS À L'AISE... DE 134 000 000 \$

Qui sont-ils donc?

Ils sont tous propriétaires de police d'assurance-vie avec participation de la London Life.

Oui, encore cette année, la London Life remettra aux Canadiens un plus gros dividende global que toute autre compagnie. Même au cours des quatre dernières années de crise économique, la London Life a augmenté le montant de ses dividendes de presque 100%.

Comment les bénéficiaires utiliseront-ils leurs dividendes? Certains les laisseront fructifier à la London Life,

au taux d'intérêt actuel de 10,5%. D'autres les feront virer automatiquement à l'achat de protection supplémentaire. Ces derniers seront deux fois gagnants: ils profiteront d'un dividende record, et ils bénéficieront d'un nouveau programme de bonis accrues en assurance libérée qui leur accordera de deux à trois fois plus de protection qu'auparavant.

Chacun en profitera à sa façon. Mais tous ces propriétaires de police d'assurance-vie seront plus à l'aise... pour avoir choisi la London Life.

London Life

Où chaque vie est unique.



Pierre Foglia

Vivre une tempête à New York

Il tonnait vendredi soir à New York. Oui, le tonnerre, avec des éclairs comme en plein mois d'août. Je ne sais pas ce qu'on a dit ici de la tempête de 24 pouces de neige qui s'est abattue sur Manhattan dans la soirée et une partie de la nuit de vendredi, mais moi j'y étais, et je vous l'assure: il tonnait et il y avait des éclairs. Et il y avait aussi à Times Square, quand je suis sorti du cinéma vers minuit, des Nègres en running shoes dans un pied de neige. C'était assez beau...

Le lendemain, samedi matin, c'était encore plus beau. Il y avait maintenant deux pieds de neige, pas une seule auto, et le soleil et le silence faisaient de Soho une carte de Noël... J'allais déjeuner chez des amis à une demi-heure de là. J'ai acheté des fleurs, un gâteau et j'ai marché... Sur St-Marks, les boutiquiers pelletaient furieusement devant leur porte. Furieusement, j'exagère peut-être, en tout cas ils pelletaient en gens qui ne savent rien de la neige. Vous savez comment on pellete ici, avec modération et résignation... les Newyorkais, non. Dans leur grande hâte de retrouver leur cher macadam, ils s'imaginent qu'ils vont déblayer en trois coups de pelle, ils attaquent nerveusement, deviennent de plus en plus speedés et au bord de la crise cardiaque, s'effoient finalement sur leur manche de pelle en disant *Oh boy!*...

Pareil pour sortir leur char du banc de neige. J'ai même poussé une voiture de police au coin de St-Marks et de la 2ème, avec trois jeunes qui riaient comme des fous, mais qui ne poussaient pas fort... même que c'est justement ça qui les faisait tant rire! Le flic, lui, donnait du gaz. J'avais beau lui crier: *«Spine pas nono!»*, il ne comprenait rien (pourtant *spine* c'est de l'anglais, pis *nono*, c'est international)...

De l'autre côté de la rue, toute une famille est passée en skis. La tempête du siècle qu'ils ont dit. Il est vrai qu'à New York on a vite le siècle à la bouche. Chez nous ça aurait été une grosse tempête sans plus. Il est vrai que chez nous on est équipé. Eux beaucoup moins. 48 heures

plus tard, la plupart des rues de Soho n'étaient toujours pas praticables et le dimanche soir, j'ai marché un mille et demi pour me rendre à l'aérogare, le chauffeur de taxi n'ayant pu me déposer plus près, tant le trafic embouteillait les abords de La Guardia.

Mais c'était vraiment samedi le plus beau. J'ai passé toute l'après-midi dehors à regarder les gens. Les enfants attaquent les autobus à coups de boules. Les adultes se rouler sur les talus. New York était vraiment heureuse de sa neige. Même le maire l'a dit à la radio: *«Il n'y a rien à faire contre la tempête, alors... enjoy it!»*. A la nuit des bandes de jeunes ont pris possession de la rue, s'accrochant au cul des camions pour se laisser glisser à croupetons sur leurs chaussures de bal...

Vers dix heures, j'étais dans la longue file de gens qui attendaient sur l'avenue-des-Amériques pour acheter le *New York Times*, quand sont arrivées les caméras de je ne sais quel journal télévisé pour demander aux gens ce qu'ils pensaient de la Saint-Valentin. *«Êtes-vous en amour?»*, interrogeait le journaliste. Tous ceux que j'ai entendus ont répondu oui. Il y a même une grande fille noire qui a répondu: *«Avec l'univers!»*, c'est vous dire que New York s'aimait ce soir-là.

Elle s'est couchée tôt cependant. Je le sais parce que, lorsque je suis rentré vers une heure du matin, il n'y avait plus personne dans les rues... Si pourtant, entre la 22 et la 23ème, sur la 8ème avenue dans Chelsea, il y avait un gars, à genoux. Il était devant un magasin qui avait dû passer au feu et dont on avait bouché la devanture avec des planches. Je l'avais repéré de loin et je m'étais dit: attention, un ivrogne ou un bum quelconque. Quand je suis passé à sa hauteur, le plus loin possible sans descendre du trottoir (on a son honneur tout de même!), il m'a appelé: *«Hey, viens ici!»*. Je n'étais pas plus brave qu'il le faut. J'ai même fait une manière de prière: *«Oh mon Dieu, je vous ai déjà dit, c'est vrai, qu'à mourir pour mourir, j'aimerais que ce fut à New York, mais il n'y a*



photo UPI
L'homme et la bête pouvaient s'adapter à la nouvelle température de New York. Mais ce nouvel environnement n'a pas eu l'heur de déplaire à cet amateur de ski.

rien vraiment rien qui presse vous savez...»

— *Viens voir!*... c'est qu'il insistait l'animal. Il voulait me dévaliser, m'assassiner peut-être, et il ne faisait même pas l'effort de venir jusqu'à moi.

— *Viens!*... Quel étrange pays où la victime doit faire le premier pas!... J'en ai fait un tout de même. Puis deux. Sur un signe de lui, je me suis accroupi à côté de mon agresseur... et j'ai bien vu alors qu'il n'était ni saoul, ni agressif. Il tenait une boîte de nourriture pour chat à la main, une petite boîte de *Purina* qu'il a glissée dans un trou

pratique dans les planches, à ras du trottoir... Une grosse chatte blanche et grise est aussitôt arrivée de l'intérieur du magasin. Elle nous a regardés, méfiante, mais plus affamée encore que méfiante, elle a plongé dans le ragout jusqu'aux moustaches...

— *Elle est enceinte*, m'a dit le gars. *Mais j'ai bien peur que les rats bouffent ses petits*, a-t-il ajouté.

Je me suis couché en me disant deux choses. Un, que c'est bien beau la neige. Deux, que c'est bien con la peur.

La côte est des États-Unis s'est sauvée du verglas

UPI — La tempête de pluie verglaçante qui devait s'abattre sur la côte Est des États-Unis, alors que cette dernière se relève à peine de la violente tempête de neige du week-end, n'a finalement touché que les États les plus au sud pour se diriger dans l'océan Atlantique, en évitant la Nouvelle-Angleterre.

A New York, Washington, Philadelphie, Baltimore et Boston, les rues étaient cependant toujours enneigées hier et de nombreuses voitures et camions abandonnés gênaient la circulation.

Les bull-dozers ont été appelés en renfort des chasse-neige dimanche soir pour dégager les grandes villes paralysées par le blizzard mémorable qui a fait 87 morts.

Les Américains sont retournés à leur travail, mais souvent avec plus de deux heures de retard.

Ce fut au tour des Terréneuviens, épargnés jusque là, de se retrouver hier sous 50 cm de neige compacte. La tempête a entraîné la mort d'un marin et obli-

gé les écoles et la plupart des commerces à rester fermés. Les vents violents ont provoqué la formation d'immenses congères qui ont rendu les routes impraticables.

Marine Electric

La Garde côtière a abandonné ses recherches en mer et perdu tout espoir de retrouver les neuf membres de l'équipage du *Marine Electric* toujours portés disparus à la suite du naufrage du navire, dimanche, dans la tempête, au large de la Virginie. Vingt-quatre marins ont perdu la vie dans l'accident et seulement trois ont survécu. Ces derniers sont toujours hospitalisés.

La société *Marine Coal Transport* de Wilmington, Delaware, propriétaire du navire, a fait savoir qu'elle collaborerait à l'enquête menée par les autorités pour tenter de déterminer la cause du naufrage. Elle n'a cependant pas voulu commenter une déclaration de l'un des survivants selon laquelle le bateau a commencé à prendre l'eau à cause de fissures dans la coque.

Le Pavillon de l'Atlantique

Filet frais de Perchaude sauté à la portugaise \$775

Dîner table d'hôte au complet

comprenant soupe du jour, salade Pavillon, dessert et café. Cette semaine seulement lundi à vendredi de 12h à 14h30.

Les meilleurs fruits de mer tous les jours

1454 A, rue Peel. 285-1636



Cours-Ateliers

Initiation au MICRO-ORDINATEUR

Un ORDINATEUR VIC-20 et TV-Couleur pour CHAQUE participant

Durée: 3 1/2 hres Coût: \$35.

mardi, mercredi, jeudi: 18.30 hres
samedi: 9.00 hres et 13.30 hres

Pour tout RENSEIGNEMENT 397-9100

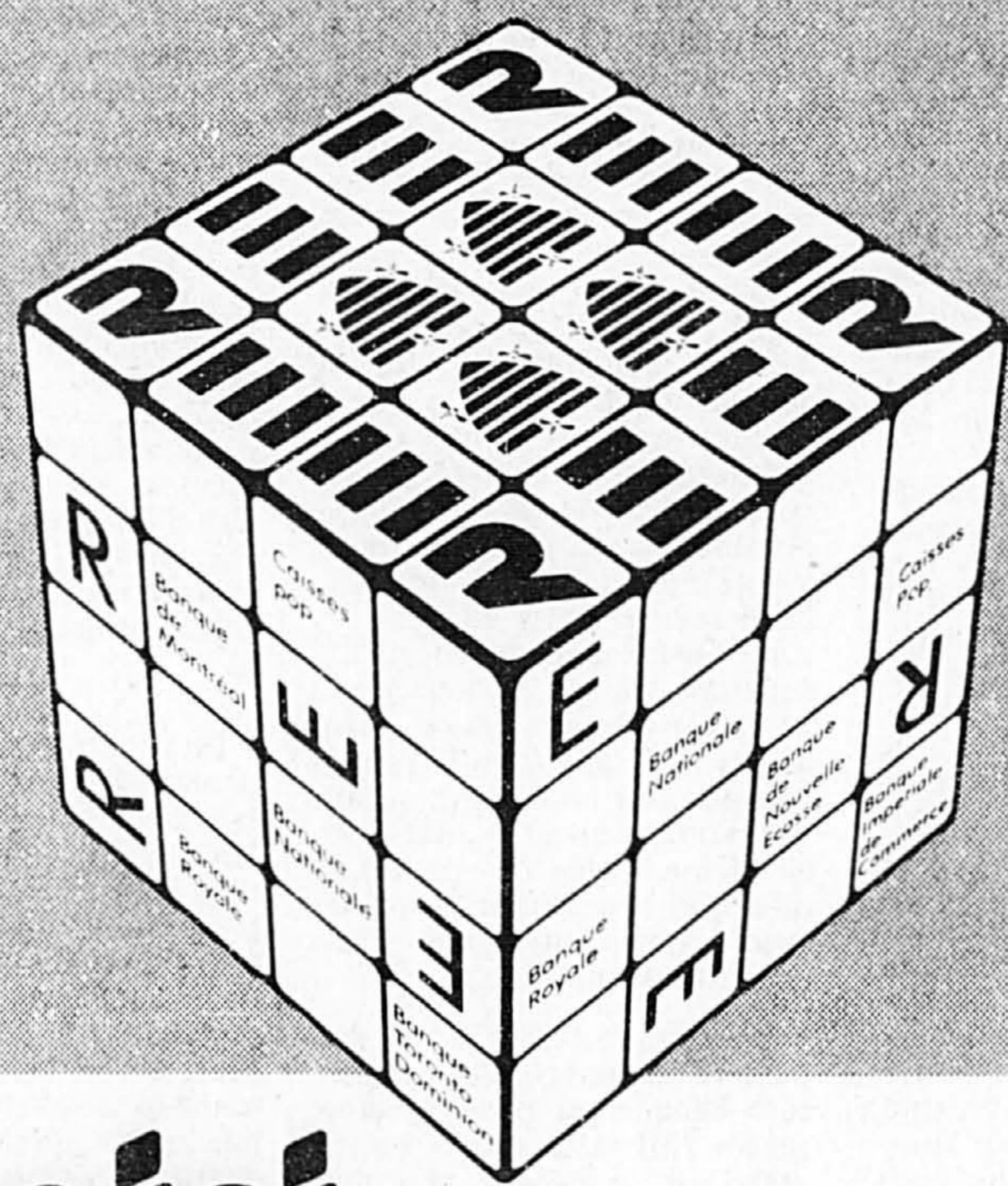
CENTRE D'UTILISATION DE L'ORDINATEUR

615 boul. Dorchester ouest, suite 520 Montréal H3B 1P5

80 morts à Rio

RIO DE JANEIRO, Brésil (AFP) — Au moins 80 personnes sont mortes pendant les festivités du Carnaval de Rio de Janeiro, entre samedi matin et hier à 18h00 locales (21h00 GMT).

Plus de 6.700 personnes ont été hospitalisées samedi et dimanche, victimes d'accidents divers, d'agressions et d'excès de boissons, a-t-il précisé.



voici la solution!

Depuis des années notre nom est associé à l'épargne. Et comme le REER c'est l'épargne-retraite, c'est dire combien la Banque d'Épargne peut rendre profitable l'investissement dans un REER

- variable
- à terme annuel
- à terme fixe

De plus, vous n'avez aucuns frais d'adhésion et d'administration.

12%*

Vous avez déjà un REER dans une autre institution financière? Vous pouvez le transférer chez nous ou bien en ouvrir un autre avec la Banque d'Épargne. Alors, cessez de vous casser la tête. Venez nous voir. Nous vous servirons avec plus qu'un... sourire.

un REER avec la Banque d'Épargne: la combinaison gagnante.

* Plan à terme fixe de 5 ans. Dépôt minimum 500\$. Intérêt crédité annuellement. Taux sujet à changement sans préavis.

LA BANQUE D'ÉPARGNE



LA BANQUE personnelle

POUR L'ULTIME-HOMME



La laine... même l'été

HENRI VEZINA

243, BLVD. DES LAURENTIDES, LAVAL. 669-1751

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY editorialiste en chef

Dernier effort pour ouvrir les écoles

Jusqu'au bout, il faut le reconnaître, le gouvernement aura exploré toutes les avenues de la négociation avec les enseignants. Même après le rejet massif de ses dernières propositions, le ministre de l'Éducation lui-même a tenu à renouer le dialogue avec la CEQ. Il fallait faire cette démarche ultime. Pour sauver la paix scolaire. Pour empêcher la démotivation professionnelle de ceux et celles qui accomplissent une tâche vitale dans la société. L'entreprise de onzième heure semblait bien engagée puisque l'interlocuteur de la CEQ a cru observer dans l'attitude de M. Laurin une ouverture inattendue.

Mais le ministre, pour continuer les discussions, a exigé que les enseignants retournent d'abord en classes. Après trois semaines de grève illégale, c'était une condition minimale. La CEQ a refusé. Parce qu'elle ne croit plus aux promesses du gouvernement. C'est la rupture de la confiance. Il ne reste plus que le recours à la loi d'urgence dont l'Assemblée nationale sera saisie cet après-midi.

Au terme de cette pénible confrontation avec ceux qui constituaient la clientèle privilégiée du Parti québécois, le gouvernement est prisonnier de ses contradictions. Il avait décidé d'interrompre unilatéralement le processus fastidieux mais indispensable des négociations pour légiférer et décréter. Voilà maintenant qu'il négocie littéralement avec des syndicats qui font grève illégalement. Il avait promis qu'il cesserait toutes relations avec les enseignants si ses dernières propositions étaient rejetées. Il s'est plutôt remis à discuter avec la CEQ qui venait de repousser les offres ultimes. Il avait promis une loi redoutable. Il en a repoussé l'adoption. Et, hier soir encore, un porte-parole du conseil des ministres annonçait à la presse que les ponts ne sont pas tous coupés avec la Centrale de l'enseignement. On croit savoir que de nouvelles tentatives de rapprochement seront entreprises jusqu'au dépôt du projet de loi qui ordonne le retour au travail sous peine de sanctions exemplaires.

Ces contradictions démontrent seulement que le gouvernement a eu tort d'adopter la politique brutale et irréductible qui fut la sienne en décembre. Depuis, il a compris son erreur et tente de rattraper le temps perdu. Il serait injuste de lui reprocher de vouloir réparer aujourd'hui ce qu'il a compromis à la fin de 1982.

Il est vrai que la préservation d'un bon climat scolaire demeure plus importante que la cohérence du discours gouvernemental. Mais entre, d'une part, la précipitation et la dureté des lois 70 et 105 il y a quelques mois et, d'autre part, l'authentique souci de conciliation de janvier et février, on ne peut manquer de voir des contradictions qui multiplient les hypothèques dont souffre la crédibilité du pouvoir politique aujourd'hui.

C'est pourquoi des dizaines de milliers d'enseignants et enseignants perdent leurs illusions et nourrissent leur amertume. C'est pourquoi beaucoup de citoyens cessent de prendre les ministres au sérieux quand ils mesurent l'écart entre les paroles et les actes. C'est pourquoi le gouvernement est contraint, pour assurer l'autorité de l'État, d'adopter encore une fois une loi spéciale, plus draconienne encore que les précédentes pour contraindre à l'obéissance les personnes qu'elle vise.

Aussi, s'il n'est pas déjà trop tard, s'il subsiste une petite chance quelque part, il faut souhaiter que la CEQ consente plutôt à suspendre ses débrayages et à reprendre les négociations avec le ministre de l'Éducation. Les enseignants pourraient ainsi éviter la massue législative, améliorer leurs conditions de travail et ramener en classes les enfants qui s'ennuient...

Michel ROY

Cruise: le doigt dans l'engrenage

L'opposition à l'essai du missile Cruise sur le sol canadien ne désarme pas. Des manifestations, hostiles à la politique de M. Trudeau, se sont déroulées à Montréal, pendant qu'à Toronto c'est devant le consulat des États-Unis que les manifestants s'étaient donné rendez-vous.

Cette affaire n'est pas nouvelle. Elle faisait déjà l'objet de commentaires dans la presse dès octobre dernier et on savait depuis un grand nombre de mois que le Canada allait signer cet hiver une entente permettant à la U.S. Air Force de faire l'essai en Alberta du missile Cruise, dont des centaines d'exemplaires doivent être installés en Europe avant la fin de 1983.

Ce qui est nouveau en l'occurrence, c'est la tendance manifestée par Ottawa récemment à renoncer à une discrétion qui sied davantage au confessionnal qu'au parlement. Les porte-parole gouvernementaux, notamment M. MacEachen, ministre des Affaires extérieures, sortent de leur réserve sur le sujet, pour expliquer que, membre de l'OTAN et solidaire des décisions prises par cet organisme, le Canada ne peut pas ignorer ses devoirs.

C'est une vue correcte des choses. Et c'est un argument recevable. Mais c'est un argument faible. D'abord, parce qu'il rappelle fâcheusement que le gouvernement éprouve un mal considérable à accorder le style poétique de ses interventions sur le désarmement à la tribune des Nations unies avec la froide prose des communiqués de l'OTAN. L'empressement canadien à se conformer aux décisions de l'OTAN est lui-même un phénomène relativement nouveau. Aux yeux des plus ardents zéloteurs de l'Organisation notre pays se distinguait surtout par sa tiédeur. L'ancien ministre des Affaires étrangères, Mme Flora MacDonald, en apprit quelque chose, lors d'une réunion du Conseil, en décembre 1979.

Au reste, il n'est pas nécessaire d'être membre de l'organisation militaire de l'OTAN pour reconnaître que le perfectionnement ou la modernisation de la force de dissuasion de l'Alliance atlantique peut inspirer la modération à l'URSS. La preuve en est que la France de M. François Mitterrand, qui ne fait pas partie de l'organisation militaire de l'OTAN, se montre favorable à l'installation des missiles Cruise et des fusées Pershing-II en Europe, bien que le pays dispose déjà de sa propre force de frappe nucléaire.

Si le Canada ne devait pas toute sa protection au bouclier nucléaire américain, le discours officiel pourrait peut-être incliner vers le neutralisme.

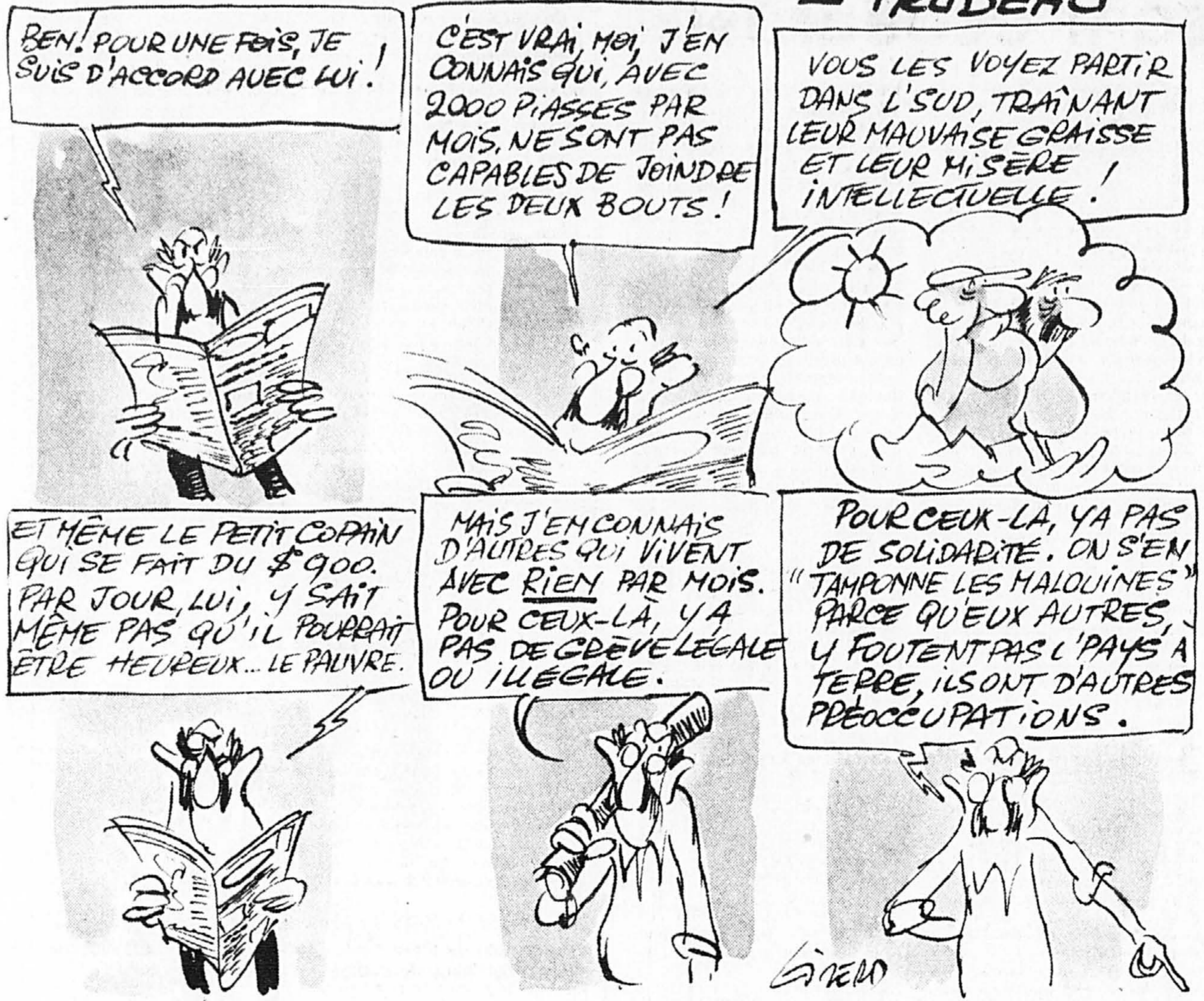
Mais la neutralité entre deux géants n'est possible que si ceux-ci y trouvent leur compte. Au reste, on oublie trop souvent que l'industrie nord-américaine n'est pas moins imbriquée dans le domaine de l'armement que dans le secteur civil. L'industrie canadienne a récolté d'intéressants profits pendant la guerre du Vietnam.

M. MacEachen se raccroche à l'espoir, sans doute parfaitement sincère chez lui, qu'une amélioration notable des rapports entre Supergrands rende inutile et sans objet l'essai du Cruise en territoire canadien.

Certes, tout le monde se mettrait à respirer un peu mieux. À commencer par les gouvernements, préoccupés par l'ampleur du pacifisme, dont les manifestations apparaissent simultanément dans plusieurs pays. S'il est vrai que l'opposition au développement de l'armement nucléaire relève plus du sentiment que de l'opinion, il faut reconnaître du même souffle qu'en démocratie les sentiments aussi ont le droit de se faire un chemin jusqu'aux urnes. Terrifiant, l'essai du Cruise en Alberta? Non. Mais c'est un doigt dans l'engrenage.

Guy CORMIER

LE SEUIL DE LA PAUVRETÉ EST UN CONCEPT DISCUTABLE — TRUDEAU



Droits réservés



Louis Falardeau

(de notre bureau de Québec)

Vaillancourt et Léger en conflit d'intérêts?

Le président de l'Assemblée nationale, Claude Vaillancourt, a posé sa candidature à un poste de juge de la Cour provinciale. Le député de Lafontaine, Marcel Léger, a de son côté accepté d'animer une émission quotidienne à la radio montréalaise.

La façon dont ces deux héros fatigués préparent leur sortie de la vie politique a suscité des critiques qui montrent à quel point les Québécois sont sensibles aux questions de conflits d'intérêts en matière politique.

Marcel Léger est dans une situation financière délicate depuis qu'il a perdu son poste de ministre. Cet homme qui a toujours fait de la politique en missionnaire aurait sans doute pu accepter ce mauvais coup s'il avait trouvé quelque cause où investir tout entier son débordant désir de convaincre et de servir. Ça aurait pu être l'aile fédérale, mais il a compris que cette idée qu'il chérit n'a jamais été autre chose, pour René Lévesque, qu'un moyen de faire peur aux libéraux de M. Trudeau.

Il a donc accepté d'arrondir son traitement en mettant ses talents au service des auditeurs de CJMS. Le problème est qu'il n'a pas encore quitté son siège et qu'il semble vou-

loir mener les deux carrières de front.

La présidente de la Fédération professionnelle des journalistes, Raymonde Provencher, semblant considérer qu'il est devenu journaliste, lui a reproché de s'être mis en situation de conflit d'intérêts et aurait même souhaité qu'il démissionne de son siège. Outre que l'intervention étonne de la part de la présidente d'une association qui n'a pas l'habitude de jouer les préfets de discipline, il faut se demander si c'est bien à ce niveau que le bât blesse.

Car M. Léger n'est pas le premier député à se recycler dans l'«information», et le fait qu'il reste à son poste n'est ni une première ni une circonstance tellement aggravante. Jean Cournoyer, qui fut ministre et aspire à diriger le PLQ, ou Camil Samson, autre libéral défait, ne sont pas moins soupçonnables de partisanerie.

D'autant plus que ce n'est pas vraiment du journalisme que fera M. Léger, mais un genre hybride entre l'expression d'opinions et le spectacle. Et il a bien le droit d'exprimer ses vues s'il se trouve une station de radio pour leur trouver quelque intérêt. On pourrait s'inquiéter si les micros étaient offerts aux seuls indé-

pendantistes, mais c'est loin d'être le cas.

Il semblerait plus normal que ses électeurs, ou même l'Assemblée nationale, se plaignent de sa décision de ne plus être député à plein temps. Mais il n'est pas le seul dans cette situation et le Parlement n'a jamais voulu forcer ses membres à ne servir qu'un maître.

Le cas de Claude Vaillancourt est bien différent. Il devra abandonner son poste de président parce qu'il a eu la maladresse de se mettre en situation de conflit d'intérêts en postulant un emploi de juge, nomination qui relève du gouvernement. Cette demande adressée au parti au pouvoir théoriquement en doute son impartialité, vertu première exigée d'un président. Et le leader de l'opposition Fernand Lalonde, en soulevant publiquement la question, lui sert en même temps une manifestation de non-confiance qui le rend inapte à diriger les travaux de l'Assemblée.

L'erreur de jugement du député de Jonquière est pourtant fort bénigne et n'en est une qu'en raison des très hauts standards d'éthique politique que les Québécois se sont donnés, notamment depuis la pri-

se du pouvoir par les péquistes. Car c'est bien parce que les nominations à la magistrature ne sont plus des décisions aussi discrétionnaires du gouvernement, mais sont précédées de mises en candidature et d'évaluations par un «jury», que M. Vaillancourt a dû se mettre en situation de conflit d'intérêts s'il voulait devenir juge.

L'ancien président Clément Richard nous rappelait la semaine dernière que James Jerome, qui fut président des Communes, avait bien dû lui aussi se mettre en situation de conflit d'intérêts puisqu'il est passé directement du trône de l'Orateur au banc du magistrat. Il ajoute avoir fait, lorsqu'il était président, de très nombreuses demandes à bien des ministres, se mettant chaque fois en conflit d'intérêts. Qu'il se soit agi d'un centre d'accueil ou d'un HLM, ou simplement de «pousser» le dossier d'un électeur, il était chaque fois demandeur face au gouvernement sans qu'on mette en doute son impartialité.

On pourrait ajouter que Fernand Lalonde n'a pas ce qu'il faut pour jouer les vierges offensées puisqu'il a fait partie d'un gouvernement qui n'avait pas toujours l'éthique politique bien rigoureuse. Reste qu'il a théoriquement raison et que le successeur de Claude Vaillancourt serait bien avisé de demander à l'Assemblée d'établir le code d'éthique auquel il devra se conformer sans pour autant perdre les moyens d'être un député efficace.

LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

2) Les conditions de l'avenir

Président du Conseil de la langue française, l'auteur a récemment prononcé au congrès «Langue et société au Québec» une conférence remarquée dans laquelle il fait le bilan de l'application des politiques linguistiques depuis 10 ans, conférence dont il a bien voulu tirer une synthèse pour les lecteurs de LA PRESSE. En voici la deuxième tranche.

MICHEL PLOURDE

Nous avons dressé un bilan succinct de l'application des politiques linguistiques du Québec des dix dernières années. Et nous avons conclu que nous n'avons pas encore atteint nos objectifs et qu'il nous reste encore la moitié du chemin à parcourir.

Il faut d'abord lever certains obstacles qui nous empêchent d'aller plus vite et qui, à la limite, peuvent compromettre la réalisation de nos objectifs.

Le premier obstacle, ce sont les attitudes des francophones eux-mêmes. Un sondage a révélé pourquoi les francophones n'utilisent pas davantage le français en milieu de travail. Les trois raisons données sont les suivantes: la crainte de compromettre ses chances d'avancement (55%), la gratification qu'on éprouve à parler anglais (45%), la crainte de représailles au plan des relations humaines. Les attitudes des Québécois francophones n'ont pas changé à ce propos au cours des dix dernières années, bien que la Charte de la langue française (qui n'a que cinq ans, il est vrai) ait affirmé hautement et clairement la prépondérance du français au Québec.

En dépit du droit qui leur est don-

né, plusieurs francophones préfèrent encore céder leur place, au lieu d'occuper la place qui leur revient en toute légitimité. Ce faisant, ils encouragent aussi un unilinguisme anglais inacceptable au Québec, et ils favorisent un bilinguisme à sens unique pour francophones seulement. Bref, ils travaillent à l'encontre de la reconnaissance du fait français au Québec.

Le second obstacle est peut-être notre manque de perspective. Nous avons quelque difficulté à maintenir une vision globale de nos objectifs essentiels. Cela nous empêche de garder le cap coûte que coûte sur le but premier que nous nous étions fixé. Devant une opposition répétée, notre consensus faiblit.

Les raisons de cela? Idéalisme, d'abord. Le Québécois francophone est foncièrement généreux et préfère la bonne entente. Il veut absolument un Québec français, mais sans déranger personne. Il

faut que le français reprenne du terrain, mais sans que cela fasse mal.

Tendance à la généralisation, ensuite. Si une erreur ou une exagération s'est produite dans l'application de la loi, ou si on a découvert une faille dans tel ou tel règlement, on est enclin à reporter son ressentiment sur l'ensemble de l'opération linguistique qui devient tout à coup suspecte et critiquable.

Explication contextuelle, enfin. Nous sommes totalement immergés en milieu culturel et socio-économique américain. Nous sommes Américains, nous voulons le demeurer, nous retrouvons plus facilement nos valeurs et nos habitudes de vie aux États-Unis que dans n'importe quel pays francophone et, par mille et une relations de famille, d'amitié ou d'affaires, nous sommes soumis à une puissante attraction de l'anglais. Ainsi

(suite en page A 7)

Les « câblés » sont écoeurés!

Les « câblés » sont écoeurés! L'idée de dénigrer et d'identifier les insatisfaits de ce service est excellente. En démocratie, la force a le poids et la dimension du nombre.

Dans un article de Mme Louise Cousineau, publié le 4 de ce mois dans le journal LA PRESSE, on apprend la création d'une association pour les mécontents du câble. Le coût d'adhésion est de 12\$ et les promoteurs de ce projet souhaitent regrouper de cinq à six mille membres. En l'occurrence, cela constituerait un budget de 60 à 120 mille dollars qui servirait à payer le personnel nécessaire à dresser des dossiers et à effectuer d'autres tâches connexes.

D'une part, je me dois d'informer les fondateurs de cette association que leurs préoccupations sont identiques aux miennes. Effectivement, le 23 août dernier, j'ai vainement formulé les mêmes doléances et des copies de ma lettre furent adressées au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ainsi qu'au quotidien LA PRESSE.

Plus encore, à quelques reprises, les médias d'information se sont penchés sur ce dossier et ont, sem-

ble-t-il, obtenu les mêmes résultats. Que fait le CRTC face à cette avalanche de critiques?

Une lettre signée par des milliers de pétitionnaires produirait-elle un plus grand impact? Si oui c'est dégoûtant, quoique très courant, qu'il faille faire appel à des moyens extrêmes pour recouvrer des droits élémentaires. Dans une telle éventualité, une imposante pétition peut s'obtenir au coût d'une poignée de dollars et d'un peu de bénévolat.

D'autre part, tenant compte de ce qui précède, je ne vois pas la pertinence d'une dépense de 60.000\$ à 120.000\$ pour tenter de forcer la main au CRTC afin qu'il fasse son job. Comme le chantait si allègrement monsieur Pierre E. Trudeau, il y a un peu moins de 20 ans de cela, il faudra un de ces matins « remettre l'autorité entre les mains de ceux qui en sont responsables devant l'électorat ». Ce flamboyant étendard du bon prince en aura fait rêver plus d'un! Le premier ministre du Canada aura-t-il le temps d'accomplir une de ses premières missions avant qu'il ne quitte l'arène politique?

Pierre BORDELEAU
Montréal

L'école privée en expansion

Un article de votre journal nous apprendait récemment que, selon Statistique Canada, l'école publique a perdu 15% de ses élèves tandis que l'école privée a connu une hausse de 57% en deux ans. C'est au Québec que les effectifs des écoles privées sont les plus importants. La clientèle des écoles privées du Québec forme à elle seule 40,9% de l'ensemble de ce type d'écoliers au Canada. Pourtant, la population scolaire du primaire et du secondaire ne compte que pour 23,7% de la population canadienne du même type.

Cette situation démontre le peu de crédibilité que les parents accordent à l'école publique au Québec.

Certains avantages consentis aux enseignants du secteur public ont miné la crédibilité de ces derniers. Je pense à la règle d'ancienneté selon laquelle c'est l'ancienneté et non la compétence qui sert de critère pour attribuer une tâche à un enseignant. Je pense aussi à la sécurité d'emploi qui explique le manque de motivation de certains enseignants.

L'école privée n'étant pas sou-

mise à ces contraintes peut se permettre de choisir ses enseignants.

Il est illusoire de penser qu'en devenant une corporation-école, l'école publique va se rapprocher de l'école privée « ce qui n'est pas un rapprochement de maigre importance », comme le dit de façon méprisante, le ministre de l'Éducation à la page 83 de son livre blanc sur la réforme scolaire. Le ministre semble oublier que l'école publique devenue corporation-école ne pourra pas plus que maintenant choisir ses élèves et ses enseignants, le choix des enseignants étant régi par les conventions collectives et celui des élèves demeurant un privilège des écoles privées.

Dans les circonstances actuelles, le gouvernement peut laisser la grève se prolonger puisqu'il récupère ainsi des sommes importantes sur le dos des élèves du secteur public pendant que l'école privée, pour laquelle tous les contribuables paient des taxes, continue de donner ses services aux élèves de la classe privilégiée.

Jacqueline LEDUC
Laval

Trop d'importance à l'anglais

Monsieur Camille Laurin
Ministre de l'Éducation
Montréal

À la fin de janvier avait lieu, comme à chaque année, une session spéciale d'examen, communément appelée « examens de reprise ». Comme à chaque année, dans notre polyvalente, environ cent cinquante étudiants se sont présentés à l'examen d'anglais 412 (écrit ou oral) et comme à chaque année, quatre ou cinq ont réussi!

Mais voilà, cette année, la situation est différente. Elle est, en tout cas, tragique pour certains élèves. On sait que pour obtenir un certificat de 5e secondaire, l'élève doit obligatoirement réussir le français

de niveau 5e secondaire, l'anglais de 4e secondaire et l'histoire 412 pour le secteur général.

D'une part l'élève qui a un échec dans une de ces matières est refusé au Cégep. Justement les statistiques démontrent que dans notre région le pourcentage d'élèves qui vont au Cégep est très inférieur au reste de la province. Nous n'avons pas de Cégep ici! On a demandé la première année à Mont-Laurier, mais votre ministère a oublié, semble-t-il, de se pencher sur ce dossier.

D'autre part, vous connaissez la situation économique et le taux de chômage. Notre région est plus durement frappée qu'ailleurs. Depuis septembre, il m'est arrivé régulièrement de recevoir d'anciens étudiants demandant de passer un examen de reprise en anglais pour obtenir leur certificat. Dans chacun de ces cas, l'étudiant précisait que la réussite de l'examen lui donnerait un bon d'emploi entraînant automatiquement un emploi dans la région.

Mais voilà, l'échec en anglais a comme conséquence que le chômeur se voit refuser un emploi dans une région à 99% francophone.

De plus, avez-vous déjà comparé un questionnaire d'anglais (langue seconde) 4e secondaire avec un questionnaire de français (langue maternelle) de 5e secondaire?

EN VRAC

Vous aurez la surprise de constater que l'examen d'anglais est cent fois plus exigeant pour l'élève que l'examen de français. En français, il ne s'agit que d'une explication de texte qui ne fait appel à aucune règle de grammaire. Un enfant brillant du primaire pourrait obtenir plus de 50% facilement. L'examen d'anglais, lui, fait appel à des connaissances précises de la grammaire.

J'ai tenté de faire celui de janvier 1983, je n'ai pas réussi. Ça fait 18 ans que je travaille dans le secteur de l'éducation. J'ai 17 ans de scolarité. Et dire que le gars de 20 ans, qui aurait en emploi demain matin dans un garage de Ferme-Neuve, ne peut obtenir cet emploi à cause de son échec en anglais. Pourtant il n'aurait aucun mot d'anglais à utiliser pendant 20 ans

dans cet emploi... dans un Québec français, dirigé par le Parti québécois!

Monsieur le Ministre, cette exigence de l'anglais réussi pour avoir un certificat est injuste pour les élèves de notre région. Il n'y a pas d'anglais ici. L'élève n'a donc aucune motivation pour cette langue, il ne peut en voir l'utilité.

Vous avez beaucoup parlé de restructuration scolaire, vous avez parlé du rôle des parents, pourriez-vous vous pencher un tout petit peu sur les élèves et leurs petits problèmes... et pourquoi pas sur celui dont je viens de vous parler?

Gilles BOYER
Directeur adjoint
École Polyvalente St-Joseph
Mont-Laurier

Journées écourtées? Faux!

M. Daniel Morin
a/s Tribune libre
LA PRESSE

En réponse à votre lettre du 3 février dernier, je me dois de corriger la perception fautive que vous faites de nos conditions de travail.

Sachez, cher monsieur, que bien que les employés du ministère du Revenu bénéficient de l'horaire variable de travail, le service à la clientèle est assuré de 9h30 à 16h30 (heures officielles décréées par le ministère). Et sachez que la durée d'une journée régulière moyenne de travail est de 7 heures (35 heures/semaine).

Quant à votre présomption à l'effet que les employés commencent à se préparer 15 minutes avant leur départ, je vous souligne qu'il est facile d'apporter de tel jugement quand on n'est pas impliqué dans le milieu. Vous êtes sûrement de ceux qui croient que tous les fonctionnaires ne foutent rien

(vieux stéréotype réanimé par le Parti québécois ces derniers temps en vue de s'attirer la faveur du public en pleine ronde de négociation).

Quant à vos savants calculs selon lesquels la diminution salariale de 20%, n'est seulement que de 5%, s'en tenant à votre raisonnement, vous êtes en train de nous dire que ceux dont la diminution salariale est de 10% bénéficient d'une augmentation de 5%; vous êtes en train de nous faire croire que les personnes dont le traitement salarial est gelé bénéficient d'une augmentation de 15%...

Au lieu d'écrire à travers votre chapeau, renseignez-vous donc!

Pierre BOILEAU
Président, section
Revenu-Opérations 066
Montréal, Qué.

N.D.L.R.: LA PRESSE accuse réception de trois autres lettres dans le même sens.

On n'est pas en Pologne!

En tant que résidente de Saint-Bruno, en tant que contribuable et en tant que femme qui respecte les droits de tous et de chacun, j'offre mes services aux enseignantes de l'école de Montarville qui ont décidé, elles, d'entrer dans leur école qui est aussi celle de tous les citoyens de cette ville.

J'ose espérer que d'autres personnes viendront s'ajouter à moi pour protéger ce qui nous appartient.

Je respecte les enseignants qui font la grève, je les comprends également, mais je respecte aussi ceux qui ne la font pas; ils ont les mêmes droits qu'eux. Nous sommes ici au Québec et non en Pologne et il y a tout de même des choses qui ne se font pas, comme ce qui s'est passé à l'école Montarville.

Rolande PROVENÇAL
Saint-Bruno

LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

(suite de la page A6)

«conditionnés», plusieurs francophones ont l'impression, très fausement d'ailleurs, que lutter pour la prépondérance du français au Québec, c'est s'opposer à tout ce qui est anglais ou américain.

Il est donc extrêmement important, pour l'atteinte de nos objectifs linguistiques; que les francophones développent des attitudes saines et vigoureuses par rapport à la langue, c'est-à-dire d'abord une conscience de la légitimité de nos objectifs qui ne laisse place à aucun faux sentiment de culpabilité; ensuite, une fierté de notre langue qui lui donne, autant que possible, la première place en toute circonstance; enfin une vigilance et une ténacité qui assurent la continuité de notre action.

Cela ne veut pas dire: faire du Québec un ghetto. Au contraire, il m'apparaît nécessaire que se développent au cours des prochaines années, en même temps que l'affirmation pleine et entière du fait français, le goût et l'enseignement des autres langues susceptibles de favoriser une plus grande ouverture du Québec sur le monde. Aussi bien, cet apprentissage des langues permettra un rapprochement entre francophones et communautés culturelles, si celles-ci s'aperçoivent que les francophones sont prêts à faire un pas, eux aussi, vers la rencontre des cultures. Nous sommes loin d'avoir généralisé envers les allophones des attitudes d'accueil et d'ouverture qui finalement nous seraient profitables. Car enfin, l'intégration linguistique de ceux-ci ne peut se faire, de façon efficace et durable, que si elle repose sur l'action de multiplicateurs et d'alliés au sein même des communautés culturelles chez qui nous aurons réussi à susciter l'attrait de notre langue et de notre vie française incarnées dans des amitiés et des personnes.

Mais nous avons, comme Québécois, une responsabilité première envers la langue française. Nos politiques linguistiques ne seront viables qu'au prix d'une vigilance individuelle et collective, qui doit se défendre d'un faux sentiment de sécurité. Ce n'est pas parce que la Loi 101 existe et qu'il y a des organismes pour surveiller la langue que tout est réglé pour autant. Comme l'État a joué un grand rôle en matière linguistique depuis dix ans, les groupements volontaires, les associations et les individus ont en quelque sorte «démisionné» de leur rôle traditionnel de «supporteurs» de la langue. Il faut le déplorer et souhaiter, au cours des prochaines années, une nouvelle prise

en charge, à la base, des questions qui touchent à la langue.

Il n'est pas souhaitable pour autant que l'État se départisse, à moyen terme du moins, de la responsabilité qu'il a assumée. C'est la conclusion très nette qui se dégage des propos recueillis par le Conseil de la langue française, lors de ses consultations régionales, de ses rencontres ou de ses colloques. Pour ce qui des entreprises, l'échéance du 31 décembre 1983 prévue à la Loi ne signifie pas du tout qu'elles auront atteint le degré de francisation requis. Au contraire, la majorité d'entre elles commenceront à peine à s'y «embarquer». Il faudra encore compter sur l'intervention de l'Office pour assurer, avec et à l'intérieur des entreprises, le suivi indispensable de la francisation.

Il importe avant tout de maintenir le cap sur les objectifs fondamentaux de nos politiques linguistiques et de traverser la crise actuelle sans remettre en cause le projet de société qui les sous-tend. En même temps, un effort important devrait être tenté pour mieux faire comprendre ces objectifs et les resituer dans une perspective mondiale qui fasse clairement voir à la population ce que fait exactement le Québec par rapport à ce que font exactement les autres provinces et les autres pays, et la légitimité de son action par rapport aux déclarations internationales relatives aux droits individuels et aux droits des minorités.

Enfin, l'application de nos politiques linguistiques n'aura son plein effet que le jour où notre système d'éducation jouera un rôle déterminant sur notre conscience linguistique.

L'étude en deux volets du Conseil de la langue française sur la conscience linguistique des jeunes francophones est extrêmement révélatrice à ce sujet. Bien qu'ils demeurent, semble-t-il, très attachés à leur langue maternelle, les jeunes baignent pour une bonne part dans un univers culturel dont la langue française est absente et ils ne connaissent que superficiellement la situation et les enjeux linguistiques qui préoccupent le Québec depuis dix ans. Les enseignants de tous niveaux ont donc un rôle primordial à jouer auprès des jeunes à cet égard. Il leur appartient de sensibiliser leurs étudiants à la situation difficile du français en Amérique du Nord et de développer chez eux les attitudes de fierté et de responsabilité face à la place prépondérante qu'ils doivent donner à leur langue et à l'usage qu'ils doivent en faire en tout temps. Il leur appartient aussi de donner aux jeunes le goût de bien parler leur langue, d'employer en tout temps la terminologie appropriée et d'expérimenter les mille possibilités du français à exprimer aussi bien les sentiments que les choses techniques.

Si l'école remplissait vraiment cette fonction, si elle inculquait vraiment à l'enfant une conscience aiguë de notre réalité linguistique, une connaissance articulée de notre langue et une conviction profonde de son importance et de sa beauté, nous ferions sans doute des pas de géants, car le temps que nous prenons soit à réapprendre notre langue, soit à nous reconquérir de nos objectifs et à refaire nos consensus, nous le mettrions désormais à occuper notre place, à nous ouvrir nous-mêmes plus largement sur le monde et à intéresser les autres à notre langue au moyen d'un enseignement de qualité compétitif et dynamique dont la renommée pourrait déborder les frontières du Québec et attirer chez nous, plutôt qu'en France ou à Toronto, les non-francophones désireux de découvrir les beautés de la langue française.

Le transport des handicapés

Je suis dans un fauteuil roulant et je demeure au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, au 2222 est, rue Laurier, Montréal.

Déjà prisonnier de mon fauteuil roulant, quand il y a une grève du transport en commun je suis en plus prisonnier au Centre Lucie-Bruneau. Le 7 juin 1982, il n'y avait pas de Minibus. Le 30 juillet 1982, il n'y avait pas de Minibus. Le 2 août 1982, il n'y avait pas de Minibus. Les négociateurs du syndicat de la CTCUM ont quitté la table de négociations en criant. C'était de l'enfantillage de leur part: il y avait

700.000 personnes sans transport public.

Les services essentiels devraient assurer le transport aux heures de pointe. Il devrait aussi y avoir du transport par Minibus, service excellent assuré par des chauffeurs très gentils.

Les chauffeurs et les mécaniciens doivent comprendre que les temps sont durs. M. Lawrence Haganan n'a pas plus d'argent à offrir; le prix du transport en commun est déjà très élevé.

Raymond VINCELETTE
Centre de Réadaptation
Lucie-Bruneau

tée éclatante de l'art automatiste, auquel les Borduas et Riopel ont donné le ton.

Je ne voudrais d'aucune façon engager de polémique sur le sujet, mais j'aimerais que la distinction soit faite entre d'un côté les critiques d'art, professeurs d'université et «amateurs éclairés» et de l'autre les très humbles collectionneurs, dont je suis.

Lorsque ce n'est pas par goût que nous nous éloignons des Automatistes précités ou encore des Plasticiens, vous reconnaîtrez que les prix qui sont demandés pour leurs oeuvres ont de quoi nous rebuter.

Et voilà où je voulais en venir. Il me semble qu'un journal comme le votre, tout en gardant les excellentes chroniques de Gilles Toupin, pourrait accorder plus d'espace — sous votre plume, évidemment! — à tous ces peintres: Perron, Delfosse, Giunta, Vinclette, Pfeiffer, etc., qui ne connaissent sans doute jamais la gloire du Frère Jérôme ou de Guido Molinari, mais qui, faute de mieux, représentent encore des valeurs sûres en galerie et en encan.

Michel DUMAINE, J.C.P.
Saint-Hyacinthe

Le Reer Obligations d'épargne pour profiter à double titre de vos obligations d'épargne.

Avez-vous des obligations d'épargne du Québec ou du Canada? C'est le temps de les déposer dans un Reer conçu pour elles: le Reer Obligations d'épargne de la Fiducie du Québec. En agissant de la sorte, vous en profitez doublement.

Vos obligations du Québec continuent à vous rapporter 16 1/2 % et celles du Canada, 12 %; elles conservent tous leurs avantages mais en plus, vous réalisez des économies d'impôt appréciables.

16 1/2 % Taux d'intérêt que rapportent actuellement les obligations d'épargne du Québec en circulation.

Renseignez-vous davantage en communiquant avec un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut aussi vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume
Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres
Montréal (514) 286-3225
1-800-361-6840, poste 3225
Complexe Desjardins
Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Place Belle Cour
Sainte-Foy
Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier
Nos heures d'ouverture pour votre Reer
9h à 20h
17, 18, 23, 24, 25, 28 février
et le 1er mars.
samedi, 10h à 15h
19 et 26 février



Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.	285-6911	ANNONCES CLASSÉES Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7111 285-7205
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES Détailants National, Télé-Presse Vacances, voyages Carrières et professions, nominations	285-7202 285-7306 285-7265 285-7320
PROMOTION	285-7100		
COMPTABILITÉ Grandes annonces Annonces classées	285-6892 285-6901		

audio centre

UN CHOIX INDÉNIABLE POUR LA VIE!

QUAD 303

Bang & Olufsen

1483\$

482-4420

5260, rue Sherbrooke ouest, Montréal

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

L'INCENDIE DE TURIN

Enquête décrétée

TURIN, Italie (AFP, Reuters, AP) — Lundi a été déclaré journée de deuil et un comité de six membres a été formé pour enquêter sur le feu qui s'est transformé en «chambre à gaz» et tué 64 personnes.

Par ailleurs, le gérant du cinéma Statuto de Turin, où a eu lieu l'incendie a été victime hier d'un malaise cardiaque. Fortement secoué par la tragédie, ne cessant de pleurer tout au long des opérations de secours, Raimondo Cappello (51 ans), qui a été arrêté pour homicide par imprudence, était tombé dans un état de prostration. Il a été hospitalisé d'urgence.

D'autre part, une dizaine de témoins du drame ont été entendus hier au cours de l'instruction. Selon certains témoins, le feu a pris avec une grande rapidité et la salle a été plongée dans l'obscurité. Les sorties de secours étaient bloquées.

L'enquête n'a pas encore permis d'établir la cause du sinistre. En revanche, il a été prouvé que toutes les victimes ont été asphyxiées par les vapeurs toxiques de polyuréthane dégagées par les fauteuils qui brûlaient. Bien que l'hypothèse d'un acte criminel ait été écarté par la police, on hésite encore entre la thèse du court-circuit ou d'un pétard lancé par un étourdi.

Les familles éplorées et les amis continuaient hier matin de tenter d'identifier les dernières victimes. Quant aux blessés, dont le nombre n'a pas été déterminé avec certitude, ils avaient tous quitté les hôpitaux hier.

Le président de la République, M. Sandro Pertini, s'est brièvement rendu sur les lieux en compagnie du ministre de l'Intérieur. Pour sa part, le pape Jean-Paul II a fait transmettre ses condoléances aux familles des victimes par l'archevêque de Turin.

Une femme de 53 ans accuse Klaus Barbie

LYON (AP, AFP) — Dans le dossier d'accusation qu'il constitue patiemment depuis deux ans et qui pèse déjà près de 30 kilos, le juge lyonnais Christian Riss a de très nombreux témoignages, surtout de résistants, mais il a besoin de déclarations de personnes non combattantes, non résistantes et civiles, des témoignages accusant directement Klaus Barbie d'avoir torturé des femmes ou des enfants qui n'étaient pas partie prenante dans la résistance.

Hier, une habitante de Fontaine, dans la banlieue de Grenoble, Mme Simone Lagrange, 53 ans, d'origine juive et mère de sept enfants, est venue se constituer partie civile et apporter un témoignage de ce genre.

Arrêtée le 6 juin 1944, Mme Lagrange a indiqué qu'elle avait passé 11 jours au fort Montluc avant de partir pour le camp de Drancy. Elle avait 13 ans lorsque Barbie et ses sbires sont venus arrêter ses parents sur la dénonciation d'un voisin.

Présente à un interrogatoire où sa mère a refusé de révéler l'en-

droit où se trouvaient ses deux autres enfants, l'adolescente s'est fait prendre les cheveux par Barbie qui lui a frappé la tête sur le sol. Il s'est ensuite déchainé sur elle la frappant à coups de pieds et à coups de poings. Elle avait le visage en sang. Selon elle, Barbie a poussé le cynisme jusqu'à dire à sa mère: «Tu vois dans quel état est ta fille, c'est de ta faute, tu n'avais qu'à parler, regarde le mal que tu lui fais.»

Quarante ans après, Mme Lagrange n'a pas pardonné. Son père a été fusillé à Auschwitz et sa mère est morte dans le même camp. Elle est certaine d'avoir reconnu formellement Barbie surtout à la suite de l'entrevue bolivienne diffusée dimanche soir à la télévision. Elle est prête à confronter Barbie.

Par ailleurs, la police a dispersé hier une vingtaine d'étudiants juifs qui manifestaient devant la prison de Saint-Joseph où Barbie est incarcéré. Les manifestants demandaient que Barbie soit jugé pour crimes de guerre et condamné à mort. Ils se sont dispersés calmement.

En plus de la réduction d'impôts, à la caisse j'obtiens un service de qualité tout en profitant d'un bon taux d'intérêt.

L'ÉPARGNE-RETRAITE

Desjardins, un excellent choix!

la caisse populaire  desjardins



LES CARACTÉRISTIQUES DE LA VOLVO SONT TOUTES ÉLEVÉES.



SAUF SON PRIX.

Les Volvos jouissent d'une excellente réputation en ce qui a trait à la durabilité, la manoeuvrabilité, le confort et la sécurité.

Il est donc normal que vous pensiez qu'une Volvo doit nécessairement coûter très cher.

Il vous rassurera alors certainement d'apprendre que, d'après les prix au détail suggérés par les fabricants, une Volvo coûte en ce moment moins cher que certaines Datsun, Volkswagen et Toyota.

Vérifiez. Vous verrez. Puis venez jeter un coup d'oeil sur les nombreux modèles de sedans et de familiales que nous offrons.

Après tout, pourquoi vous contenter d'une voiture pour la seule raison que vous pouvez vous la payer, alors que vous pouvez avoir une Volvo pour à peu près le même prix?

VOLVO

La voiture qui mérite votre confiance.

© 1982 Volvo Canada Ltée.

CHARLOTTE
GREENSBORO
GREENVILLE
RICHMOND
RALEIGH
WINSTON-SALEM
SPARTANBURG
WASHINGTON
BOSTON
BERMUDES
ACAPULCO
MEXICO
FT. LAUDERDALE
FORT MYERS
MIAMI
SAN JUAN
LIMA
BOGOTA
PANAMA
et BEAUCOUP
D'AUTRES

NEW YORK EST LA PORTE DES AMÉRIQUES

NEW YORK, C'EST LE CENTRE DES ARTS ET DES AFFAIRES DE L'AMÉRIQUE DU NORD. POUR EASTERN AIRLINES C'EST LA PORTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD. EASTERN OFFRE PLUS DE 100 VOLS PAR JOUR ENTRE NEW YORK ET DES VILLES DES AMÉRIQUES DU NORD ET DU SUD. LES AMÉRIQUES VIA NEW YORK. RAISON DE PLUS POUR QU'ESTERN SOIT DEVENUE LA COMPAGNIE AÉRIENNE PRÉFÉRÉE EN AMÉRIQUE DU NORD. COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE AGENT DE VOYAGES OU TÉLÉPHONÉZ À EASTERN AIRLINES AU 931-8211. APPELS SANS FRAIS: 1-800-361-8530.



EASTERN
LA PRÉFÉRÉE EN AMÉRIQUE DU NORD

©1983 Eastern Air Lines, Inc.

MONTRÉAL
AVO AUTO INC.
2077 ouest, STE-CATHERINE
931-8243
LAVAL
BOULEVARD ST-MARTIN AUTO INC.
1430, BOUL. ST-MARTIN,
667-4960
CHAMBLY
PORT CHAMBLY AUTOMOBILES (1979) INC.
830 BOUL. PÉRIGNY 658-6623
ST-HYACINTHE
BOULEVARD LAURIER AUTOMOBILE LTÉE
5255, BOUL. LAURIER 744-1345

MONTRÉAL
UP-TOWN AUTOMOBILES LTD.
400, BOUL. DÉCARIE, 748-8807/8
DOLLARD-DES-ORMEAUX
JACAUTO LTD. / LTÉE
3612, BOUL. ST-JEAN
626-8120
LAFONTAINE
AUTONOR INC.
2344, BOUL. LABELLE 436-8211
VALLEYFIELD
AUTOS SPORTS JERRY INC.
550, BOUL. LANGLOIS (514) 373-2841

MONTRÉAL
GARIAU MOTOR SALES INC.
10175, RUE PAPINEAU
381-3987
ST-HUBERT
EMENN AUTOMOBILE LTÉE
3839, BOUL. TASCHEREAU
678-1220
STE-AGATHE-DES-MONTS
GARAGE FRANKE INC.
180 PRINCIPALE
(819) 326-4775

AU PROCÈS DUBOIS-DUBEAU

Jodoin dit avoir voulu « décrocher » à deux reprises

■ Se qualifiant de collaborateur de la Justice, tout en concédant que chez ses anciens amis on puisse le qualifier de « joli traître », Claude Jodoin, le troisième témoin-vedette au procès de Jean-Guy et Adrien Dubois, et de Claude Dubeau, a terminé sa première semaine de déposition, hier, en révélant qu'à deux reprises, depuis qu'il a basculé dans le camp de la police, il a été porté à lâcher au moins une partie de la tâche qu'on lui avait confiée.

LÉOPOLD LIZOTTE

Soit celle de continuer à fréquenter le groupe dont il faisait partie depuis dix ans, et de participer, comme on le lui demanderait, aux enquêtes déjà en cours ou à entreprendre.

Sa première tentative de défection s'est produite quelques jours seulement après avoir été embauché, en janvier de l'an dernier. Un jour, en fin de soirée, il a téléphoné à ses « contrôleurs » pour leur demander un rendez-vous en plein champ, à Notre-Dame-de-Grâce, et leur signifier que s'il était toujours prêt à témoigner, il ne voulait plus continuer à évoluer dans le sillage de ceux qu'on lui demandait d'épier. Mais on l'avait convaincu de rester.

Quelques mois plus tard, quand Claude Dubois eut été appréhendé, il s'était rebiffé une autre fois et avait dit aux policiers : « Donnez-moi une cellule, je vais témoigner, mais je ne veux plus rien faire d'autre ». Mais, encore une fois, on lui avait donné des raisons sérieuses sur lesquelles il n'est cependant pas amené à donner de détails, pour l'amener à ne pas quitter son rôle d'agent double.

Et, en fait, cela devait l'amener, un jour, à participer à une véritable « comédie » à l'intention de son ancien associé, Me

René Duval, afin d'amener ce dernier à croire qu'il avait lui-même été intercepté par la police, et que celle-ci avait exécuté une perquisition dans l'ex-domicile d'Alain Charron, qu'il occupait alors, et qui, selon ses dires, était surveillé électroniquement par une personne travaillant de concert avec les amis de ce même Charron, alors en fuite.

Le mandat émis pour cette perquisition, soit dit en passant, parlait de présence possible de drogues dans cet appartement, mais on avait finalement trouvé, en tout en pour tout, un comprimé de... vitamine C. En sortant de cet endroit, Jodoin dit avoir été aperçu par un dénommé Vallières, et croyant sa vie en danger, de ce fait, il admet s'être roulé dans la boue pour faire croire qu'il avait été rudoyé par la police, alors qu'il collaborait avec celle-ci. Et il avait même dressé, avec Me Duval, un projet de poursuite de \$112 500 contre ceux qui l'avaient momentanément « détenu ».

En matinée, le procureur de Dubeau, Me Robert La Haye, avait principalement fait porter son contre-interrogatoire sur le Jodoin « littéraire », selon sa propre expression, en dénichant dans des textes qu'il a écrits dans le passé, et généralement pour le compte d'autres personnes, des opinions qu'il pourrait être porté à répudier aujourd'hui.

Me La Haye lui fait longuement, à ce sujet, évoquer sa brève carrière de cinq mois comme éditeur du magazine « Trip », mais il ne parvient pas à lui faire dire que ce mensuel, dont il renie la paternité du dernier numéro, ait été un magazine à connotation nettement sexuelle, puisque, sur 64 pages, on n'en trouvait que vingt-quatre où la poitrine... et le reste de ces dames, étaient en évidence.

Comparez nos prix sur achat de nos RX-7

la sportive des Mazda



- Fiabilité
- Économie
- Plaisir de conduire

DELISLE AUTO

2815 est, rue Sherbrooke, Montréal
523-1122

GARANTIE 4 ans, 100,000 kilomètres inclus.

12½%*
Terme de cinq ans

LE REER PORTEFEUILLE OPTION DÉPÔT À TERME À INTÉRÊTS ANNUELS

- Taux comparatifs garantis pour la durée du terme, soit de 1 à 5 ans.
- Dépôt initial: 500 \$.
- Intérêts réinvestis annuellement dans une ou plusieurs des autres options de placement.
- Capital et intérêts garantis.
- Aucuns honoraires.

Le REER Portefeuille est pratique et très souple: c'est un seul Régime enregistré d'épargne-retraite en un seul endroit qui vous offre sept options de placement. Vous ne recevrez qu'un seul relevé de compte et un seul reçu aux fins de l'impôt. De plus, vous n'aurez qu'un formulaire à remplir pour faire le virement d'une option de placement à une autre. L'option Dépôt à terme à intérêts annuels n'est qu'une des sept options offertes.

Pour plus de renseignements sur l'option Dépôt à terme à intérêts annuels ou sur les six autres options offertes, rendez-vous au Centre du REER Portefeuille au bureau du Trust Royal le plus près de chez vous.

Trust Royal

*Sous réserve de confirmation.

Il y a plus d'une façon de faire fructifier son argent avec un REER.



Nous aimerions vous faire part de huit possibilités de placement

Il est bien connu qu'un régime enregistré d'épargne-retraite est un outil valable pour ceux qui veulent économiser en vue de la retraite et qu'il offre des avantages intéressants du point de vue du paiement différé des impôts. Mais un REER doit aussi constituer un bon placement. C'est pourquoi Eaton Baie vous offre huit possibilités de placement.

Nous vous proposons des certificats de placement garanti, un compte de dépôt, des fonds de placement en actions ou en obligations ou encore un régime autogéré. Mais peut-être préférez-vous un REER vous permettant de verser des cotisations mensuelles? Peu importe ce que vous cherchez, Eaton Baie possède sûrement le régime qui vous convient. En raison des fluctuations économiques, vous souhaitez peut-être passer d'une forme de placement à une autre. Les REER Eaton Baie vous offrent cette possibilité. Votre représentant Eaton Baie pourra vous fournir des renseignements détaillés sur tous les régimes et vous aider à choisir le placement qui vous convient.

Nos centres financiers sont situés dans les magasins Eaton et la Baie à travers le pays et le Trust Eaton Baie compte 10 succursales. Les heures d'ouverture des centres sont les mêmes que celles des magasins où ils se trouvent.

Venez découvrir nos services personnalisés.

Nous publions actuellement un bulletin à l'intention de nos clients qui donne divers détails et conseils sur les REER. Découvrez comment augmenter la valeur de votre REER de milliers de dollars.

Pour recevoir votre exemplaire GRATUITEMENT, écrivez à:

INFOTHEQUE
Services financiers Eaton Baie -
595 Bay St.
Toronto, Ontario M5G 2C6

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE (TRAV.) _____ (DOM.) _____

SERVICES FINANCIERS EATON BAIE
DES SERVICES FINANCIERS PERSONNALISÉS

Centres financiers Eaton Situés dans les magasins Eaton	Centres financiers la Baie Situés dans les magasins la Baie	Succursale du trust
677, rue Ste-Catherine ouest..... 284-8944	585, rue Ste-Catherine ouest..... 281-4683	1450, rue Ste-Catherine ouest..... 861-3664
600, boul. Les Promenades..... 461-2345	3275, chemin Côte-Vertu..... 332-4550	
Le Carrefour Laval..... 687-1470	Centre commercial Bayshore (Ottawa) 236-7511	
Centre commercial Fairview..... 697-6420		
Centre commercial Bayshore (Ottawa)... 829-9211		

Offert par la Compagnie du Trust Eaton Baie, Gestion de fonds Eaton Baie Limitée, la Compagnie d'assurance-vie Eaton Baie.

VOLVO

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CADILLAC ET DE LINCOLN: CHANGEZ DONC POUR UNE VOLVO

Votre nouvelle Volvo GLE, comme votre voiture actuelle, sera dans son cadre au Country Club, mais vous aurez tellement plus de plaisir pour vous y rendre!

La VOLVO 760 GLE

Nous n'avons jamais vendu de Volvo d'une telle qualité.

up-town
AUTOMOBILES LTÉE
748-8807
400, DÉCARIE ST-LAURENT

Panasonic
Location à long terme sans frais d'intérêt

Louer un photocopieur Panasonic c'est avoir le sens des affaires. Le louer sans frais d'intérêt, c'est encore mieux. Avec Panasonic vous ne payez que pour l'utilisation et non pas la propriété, ce qui réduit vos frais généraux d'autant.

Pour une économie accrue, le photocopieur Panasonic FP-1801 utilise du papier ordinaire et produit des copies à l'image de l'original. Muni d'un répartiteur automatique pour la poudre d'impression, il est très compact. On peut même lui adjoindre une trieuse en option.

De conception très étudiée et dotés de circuits hautement sophistiqués, les photocopieurs Panasonic n'ont pas leur pareil... ils oeuvrent sans relâche.



Panasonic
Photocopieurs pour papier ordinaire

Pour la location sans frais d'intérêt... appelez:

Copidata Inc.

390 McArthur, Ville St-Laurent (514) 731-2705
Québec, H4T 1X8

Offre valable pour une quantité limitée, modèle FP-1801 seulement.

FORTE ABSTENTION AU 1^{er} JOUR Climat de guerre civile aux élections en Assam

■ NEW DELHI (AFP) — Le scrutin pour le renouvellement de l'Assemblée législative de l'Assam s'est ouvert hier dans une atmosphère de guerre civile.

Deux heures après l'ouverture des bureaux de vote, la participation était à peu près nulle et la radio locale lançait appel après appel pour encourager une population terrorisée à se rendre aux urnes, selon les indications recueillies par l'envoyé spécial de l'AFP. Le déploiement des forces de police est sans précédent en Inde.

Selon un bilan officiel, 17 personnes ont été tuées au cours des dernières 24 heures. La campagne électorale qui s'est ouverte il y a un mois aura fait plus de cent morts et des millions de dollars de dégâts: ponts coupés, routes détruites, lignes téléphoniques arrachées, bâtiments publics incendiés, transports interrompus.

Les natifs de cet Etat stratégique du nord-est de l'Inde regroupés au sein de deux associations, l'ASSU (étudiants) et l'AGSP (forum populaire) s'opposent par la force à la tenue de ces élections.

Sur les 8 millions d'inscrits, estiment-ils, 2,5 millions sont des immigrants illégaux venus du Bangladesh voisin. Ils demandent leur radiation des listes électorales et leur expulsion d'Assam.

Les élections se déroulent en trois jours, sous la protection de

75.000 hommes de la police spéciale des frontières. La moitié des inscrits — 4 millions d'électeurs — était appelée à voter hier. Les prochains scrutins se dérouleront les 17 et 20 février. Les résultats ne seront pas connus avant le milieu de la semaine prochaine.

Il y a 126 sièges à pourvoir pour l'Assemblée locale et 12 au Parlement fédéral. La violence qui secouait déjà l'Assam, en 1980, lors des élections générales, n'avait pas permis la tenue du vote.

Les dirigeants étudiants — actuellement en prison — ont demandé aux autochtones de l'Assam de s'abstenir. Ils espèrent un taux d'abstention de 95 p. cent. Trois partis seulement participent à ces élections: le Parti du Congrès, que préside Mme Indira Gandhi; le Front démocratique — une alliance de cinq partis de gauche, dont le PCI prosoviétique et le PC-marxiste indépendant; — enfin un petit parti tribal. Le Congrès est déjà assuré de quatre sièges à l'Assemblée locale, faute d'opposants.

Il n'y a pas eu pratiquement de campagne électorale. De nombreux candidats et leurs agents électoraux ont été victimes d'attentats, le plus souvent à la bombe et au couteau. Un candidat du Parti socialiste révolutionnaire a eu les oreilles coupées par des partisans du boycottage des élections.

La Knesset vote le remaniement décidé par Begin

■ JÉRUSALEM (Reuter et AFP) — Le Parlement israélien (Knesset) a approuvé hier soir, par 61 voix contre 56 et une abstention, le remaniement ministériel effectué par le premier ministre Menachem Begin après que la Commission Kahan eut demandé la démission du ministre de la Défense Ariel Sharon.

Le portefeuille de la Défense a été retiré à Sharon, qui reste cependant au gouvernement en tant que ministre sans portefeuille. Begin prendra lui-même le portefeuille de la Défense en attendant que le nouveau titulaire désigné, Moshe Arens, actuellement ambassadeur aux Etats-Unis, ait pris ses fonctions.

Alors même que celui-ci était officiellement nommé, Ariel Sharon laissait entendre qu'il comptait encore peser sur les décisions gouvernementales.

«Il n'y a jamais eu un seul soldat, commandant ou ministre israélien impliqué de quelque façon que ce soit dans les événements de Sabra et Chatila», a affirmé l'ancien ministre de la Défense devant plusieurs milliers de généraux, soldats et employés réunis dans le jardin du ministère.

Begin démentait entre-temps les informations de l'hebdomadaire américain *Time*, qui affirmait qu'avant les massacres, Sharon s'était entretenu avec la fa-

mille de Béchir Gemayel de la nécessité de venger sa mort.

Le vote de la Knesset clôturait un débat de quatre heures au cours duquel l'opposition a accusé le gouvernement de se dérober aux recommandations de la Commission Kahan en autorisant Sharon à conserver des fonctions au sein du cabinet, et a dénoncé cette manœuvre comme une atteinte aux pratiques normales de la démocratie.

Shimon Peres, chef de l'opposition travailliste, a également dénoncé l'intention de Begin de s'attribuer le portefeuille de la Défense jusqu'à la confirmation à ce poste de l'ambassadeur Moshe Arens, qui avait déjà refusé en 1980 ce portefeuille parce qu'il s'opposait aux Accords de Camp David.

Originaire de Lituanie, d'où sa famille a émigré aux Etats-Unis en 1939, Arens a fait des études d'ingénieur en aéronautique à l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT) et a émigré en Israël en 1948.

Elu député du Herout (le parti de Begin), il a été président de la Commission parlementaire des Affaires étrangères et de la Défense. Partisan convaincu de l'accroissement du budget militaire israélien et considéré comme un «faucou», il a voté contre les Accords de Camp David et le retour du Sinaï à l'Égypte.

Sud-Liban: l'état des réfugiés se dégrade

SAAD HADDAD S'INSTALLE À SAÏDA

■ D'après AFP et Reuter — Le gouvernement américain a demandé hier aux autorités israéliennes et libanaises de prendre rapidement des mesures pour protéger les civils palestiniens au Sud-Liban qui ont récemment fait l'objet d'attaques.

«Nous sommes extrêmement préoccupés par les récents meurtres de civils palestiniens au Sud-Liban et nous avons demandé aux autorités israéliennes et libanaises de s'efforcer d'empêcher de nouveaux incidents», a déclaré un porte-parole du secrétariat d'État, Alan Romberg.

Les dix pays de la Communauté européenne pourraient prendre une initiative commune en faveur de la protection des civils palestiniens au Liban, apprendait-on par ailleurs de source diplomatique occidentale à Beyrouth.

De son côté, le premier ministre libanais Chafic Wazzan a déclaré qu'il a demandé à l'envoyé spécial américain Philip Habib de «soulever la question des agressions dont des civils libanais et palestiniens sont victimes au Sud-Liban et d'insister sur la responsabilité des forces israéliennes conformément aux conventions et accords internationaux».

Nabih Berri, secrétaire général du mouvement chiite Amal, a pour sa part, dans une lettre

ouverte au gouvernement, fait état d'un exode forcé des familles chiites des régions de Zahrani, Jezzine et Rihane, au sud et au nord-est de Saïda.

Le «commandant» Saad Haddad, chef des milices chrétiennes au Sud-Liban, arrivé hier à Saïda avec des blindés, a annoncé qu'il installait une garnison dans la ville, la plus importante de la région.

Les raisons de ce mouvement ne sont pas encore connues. L'officier, qui est soutenu par Israël, a indiqué au cours d'une conférence de presse qu'il voulait aider le gouvernement libanais à étendre son autorité sur tout le Liban et éviter une partition du pays.

Le gouvernement libanais a promulgué hier soir un décret dotant l'armée de pouvoirs de police étendus. Elle sera notamment autorisée à perquisitionner dans les immeubles et à interdire les rassemblements publics.

Selon la presse, ce décret prélude à une relève des milices chrétiennes par l'armée régulière pour les opérations de sécurité effectuées dans le secteur chrétien de Beyrouth-Est.

En pratique, l'armée nationale assume déjà l'essentiel des opérations dans le secteur ouest de la capitale, où ses unités ont pris position après l'évacuation des maquisards palestiniens en août dernier.

■ MASERU (AFP) — L'un des principaux dépôts de carburant de Maseru a été détruit par un incendie criminel dans la nuit de dimanche à lundi, a annoncé hier la radio nationale du Lesotho.

Un porte-parole du gouvernement de Maseru a déclaré qu'il était évident que «l'ennemi» concentrerait désormais son action au Lesotho sur des objectifs économiques, comme il le fait par ailleurs «en Angola et au Mozambique».

Pour l'Agence de presse sud-africaine (SAPA), cette déclaration visait selon toute vraisemblance l'Afrique du Sud, dont la politique de «déstabilisation» dans la région a été dénoncée à la fin du mois de janvier dernier à Maseru, lors de la réunion ministérielle de la Conférence pour la coordination du développement en Afrique australe (SADCC).

Maseru accuse Pretoria dans l'incendie d'un dépôt d'essence

Le porte-parole du gouvernement cité par Radio-Maseru a indiqué qu'un hélicoptère avait été repéré survolant le site du dépôt en flammes, dans la nuit de dimanche à lundi. Selon le porte-parole, l'appareil était identique à ceux utilisés le 9 décembre dernier par les soldats sud-africains lors de leur raid contre la capitale du Lesotho, qui avait fait 42 morts.

Les pompiers de Maseru ont lutté une bonne partie de la nuit contre les flammes, dans le dépôt situé dans la zone industrielle de la capitale du Lesotho.

que « tout se déroule selon les plans ».

■ SALVADOR: 28 prisonniers politiques ont entamé hier une grève de la faim illimitée pour réclamer la libération de plus de 700 Salvadoriens détenus sans inculpation. Le Comité des prisonniers politiques, regroupant 710 détenus, réclame en outre la libération de toutes les personnes disparues, dont le nombre est estimé par l'Eglise salvadorienne à 2.260 pour les deux dernières années seulement. L'armée a entre-temps admis hier la perte de 25 hommes dans les combats près de Suchitoto.

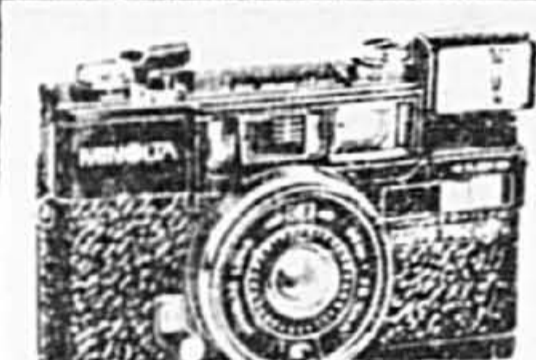
■ POLOGNE: Un tribunal de Munich a condamné hier à quatre ans et demi de prison chacun deux ouvriers polonais qui avaient gagné la RFA en août dernier en détournant un avion de ligne polonais. Ryszard Paszkowski, 27 ans et Franciszek Sarzynski, 25 ans, originaires de Cracovie et membres de Solidarité, avaient obligé l'ilyouchine de la compagnie Budapest-Moscou à atterrir à Munich sous la menace d'une fausse bombe.

■ AFRIQUE DU SUD: La population totale du pays, toutes races confondues et bantoustans inclus, était estimée à 32,7 millions de personnes en mars 1982, et la communauté blanche comptait, fin 1982, 4.321.096 membres. Ces chiffres font apparaître une relative stabilité de la population blanche qui représente environ 14 p. cent de la population totale. Selon les statistiques, le pays compte 21,7 millions de Noirs, 2,6 millions de Métis et près de 1 million d'Indiens.

■ NIGERIA: Le Nigeria s'est élevé hier contre « la campagne orchestrée de calomnie et de dénigrement » lancée par la presse occidentale contre lui à propos de l'expulsion des travailleurs étrangers en situation irrégulière. Selon le ministre de l'Intérieur, 1,2 million d'immigrants illégaux (700.000 Ghanéens, 180.000 Nigériens, 150.000 Tchadiens et 120.000 Camerounais) ont quitté le pays au cours des quatre dernières semaines.

■ IRAK-IRAN: Rien ne distingue le 1000^e communiqué militaire irakien, tombé hier soir à son heure régulière, des communiqués qui, quotidiennement depuis 29 mois, énumèrent les morts irakiens et les faits d'armes des troupes irakiennes dans la Guerre du Golfe. Bagdad y fait état d'« une sévère défaite iranienne ». À Téhéran, le président du Majlis reconnaît le peu de progrès de l'offensive Aurore, mais soutient

LIQUIDATION DE FIN D'ANNÉE FISCALE



Minolta XG-M. Appareil 35mm automatique avec débrayage manuel & objectif 50mm F/2. Ord. 299.95

149⁷⁷

Minolta AF2. Appareil 35mm à mise au point et exposition automatiques. Avec étui. Ord. 179.95

Yashica FX-3. Appareil 35mm compact semi-automatique avec objectif 50mm F/2. Ord. 189.95



159⁷⁷
YASHICA



329⁷⁷

Canon AE-1 Program. Appareil 35mm automatique programmé avec débrayage manuel & objectif 50mm. F 1.8. Sac Fourre-tout et filtre skylight en prime de chez Canon! Ord. 369.95

Canon

Canon Sure Shot. Appareil 35mm avec mise au point, exposition, avance du film & rebobinage automatiques. Ord. 219.95

169⁷⁷

Minolta X-7. Appareil 35mm automatique avec objectif 50mm F/2. Ord. 269.95

217⁷⁷

Minolta X-700. Appareil 35mm automatique programmé avec débrayage manuel & objectif 50mm F/2. Ord. 369.95

99⁷⁷

Sanyo M9901. Radio-cassette AM-FM stereo avec micros intégrés. Ord. 149.95

99⁷⁷

Sanyo MG12. Lecteur de cassettes stereo portatif avec écouteurs. Ord. 89.95

49⁷⁷

Sanyo RP55. Radio AM-FM stereo portatif avec écouteurs. Ord. 59.95

49⁷⁷

Sanyo M2563. Radio cassette AM-FM avec micro intégré. Ord. 119.95

79⁷⁷

40% sur les flash, sacs, trépieds & accessoires

Canon

Nikon FE. Appareil 35mm automatique avec débrayage manuel & objectif 50mm F/1.8 E". Ord. 349.95

184⁷⁷

Nikon

Nikon EM. Appareil 35mm automatique avec objectif 50mm F 1.8 E". Ord. 209.95

184⁷⁷

Nikon

IMAGE

Disponibles dans la plupart des montures!



79⁷⁷

Objectifs grand-angle Image 28mm F/2.8
Ord. 99.95

129⁷⁷

Objectif zoom Image 80-200mm F/4.5 macro.
Ord. 149.95

79⁷⁷

Objectif 50mm F/2
Ord. 99.95

29⁷⁷

Lloyd's N737-747
Radio AM-FM stereo portatif avec écouteurs. Ord. 34.95

29⁷⁷

SONY

Sony Walkman 4. Lecteur de cassettes stereo portatif avec écouteurs. Ord. 119.95

89⁷⁷

Cassettes vierges Sony pour enregistrer

LNX 60min pat de 3 ord. 9.95 **6.77**

LNX 90min pat de 3 ord. 11.95 **9.77**

NFX 60min pat de 3 ord. 13.95 **9.77**

NFX 90min pat de 3 ord. 14.95 **11.77**

UCX 90min pat de 1 ord. 6.50 **4.77**

astral photo

POUR DES PHOTOS COULEUR

AVEC UNE

NOTE DE

DISTINCTION

• Place Ville Marie 878-9821
• Place Bonaventure 878-4378
• 1481 ouest, St-Catherine 935-1154
• Place Vertu 336-8272
• Centre d'achats Fairview Pointe-Claire 695-6563

• Les Promenades St-Bruno 653-8826
• 2020 University 849-7341
• (Métro Promenade) 354-2001
• Galeries d'Anjou 354-2001
• Centre d'achats Boulevard 721-3939
• Complexe Desjardins (Métro) 843-8219

Un observateur de l'ONU invité à voir comment vivent les réfugiés ici

OTTAWA - Devant le refus du gouvernement fédéral de venir en aide aux réfugiés nouvellement arrivés à Montréal les organismes de secours de la métropole tenteront cette semaine d'obtenir l'intervention du Haut Commissariat des Nations Unies en leur faveur.

« Nous ne pouvons plus suffire à la tâche a dit hier Robert Beaupré de SOS-Réfugiés, d'ici peu nous n'aurons plus les moyens de faire vivre les 883 personnes que nous soutenons depuis 5 mois. Nous en sommes à nous demander si nous ne devons pas ouvrir un camp de réfugiés en plein Montréal ».

GILLES PAQUIN

de notre bureau d'Ottawa

Privés du soutien financier du ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration depuis le 21 octobre dernier, les mouvements de secours aux réfugiés ont finalement décidé, en désespoir de cause, de faire appel au Haut Commissariat des Nations Unies.

Un représentant de l'organisme international participera à une assemblée générale de ces exilés mercredi après-midi avant de se rendre visiter les logements de certains d'entre eux pour prendre connaissance de leurs conditions de vie.

« Leur situation est très pénible dit-il, nous leur donnons \$30 par semaine pour se nourrir et ils vivent à 6 ou 7 dans une ou deux pièces. Après certains délais les plus mal pris peuvent s'inscrire au bien-être ».

Selon M. Beaupré, Ottawa refuse de continuer à verser des fonds de subsistance à ces personnes depuis le mois d'octobre en alléguant qu'ils n'ont pas encore le statut de réfugiés. N'ayant formulé leur demande d'asile qu'une fois rendus au Canada ils doivent attendre

d'être reconnus par le ministère.

Axworthy inflexible

Interrogé à sa sortie des Communes hier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Lloyd Axworthy a déclaré à LA PRESSE que le gouvernement venait en aide aux réfugiés ayant obtenu ce statut avant d'arriver au Canada comme le veut la convention internationale signée par Ottawa.

« Nous n'avons pas la même responsabilité envers ceux qui n'ont pas ce statut a-t-il dit, nous croyons que certains abusent du processus d'appel en formulant une demande ici plutôt qu'à l'étranger ».

Pour alléger leurs difficultés nous leur accordons un permis de travail pendant que leur dossier est à l'étude par le Comité consultatif sur le statut de réfugié ajoute le ministre. Nous cherchons aussi des moyens d'accélérer le processus d'appel.

Pour M. Beaupré, le permis de travail ne suffit pas en période de crise économique comme celle que nous connaissons. Il est étrange que le gouvernement refuse maintenant de verser des fonds alors qu'il le faisait depuis 5 ans.

La porte parole du Inter Church Committee for Refugees, Kathleen Ptolemy, soutient pour sa part qu'on leur reconnaît implicitement « le droit de vivre » en les admettant au pays, que leur statut soit reconnu ou non.

Le Québec et certains groupes privés ont donné à la campagne de financement du mouvement mais ces fonds sont quasiment épuisés. Ottawa admet de nouveaux réfugiés, 150 ou 200 par mois à Mirabel, sans vouloir en prendre la responsabilité par la suite, nous n'en pouvons plus de conclure M. Beaupré.

Ottawa empruntera \$5 milliards de plus pour combler le déficit

OTTAWA (PC) - Déjà estimé en octobre à \$23.6 milliards le déficit du gouvernement fédéral connaîtra une nouvelle augmentation, a reconnu hier le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, soulignant qu'Ottawa devrait emprunter quelque \$5 milliards supplémentaires pour boucler son budget de l'année financière en cours.

Le projet de loi qui devrait être déposé aujourd'hui ou demain aux Communes autorisera le gouvernement à emprunter \$3.9 milliards de plus qu'il ne prévoyait le faire en octobre. Les besoins financiers d'Ottawa pour l'année 1982-1983 sont passés de \$22.2 à \$26.1 milliards.

« C'est clair que le déficit sera plus élevé qu'en octobre, mais déjà alors j'avais prévenu que le gouvernement aurait besoin d'emprunter à nouveau pour finir l'année financière », a dit M. Lalonde à sa sortie de la Chambre.

Selon lui toutefois la hausse qu'il devrait annoncer jeudi quant au déficit sera inférieure aux \$3.9 milliards non prévus en octobre.

M. Lalonde a en outre souligné que 72 p. cent de cette augmentation de l'emprunt était rendue nécessaire par des entrées de fonds moins importantes que prévues dans les coffres fédéraux. En raison de la crise, les recettes fis-



Photothèque LA PRESSE

Marc Lalonde

cales du gouvernement liées aux revenus des particuliers et aux profits des entreprises furent moins élevés que prévues. En outre, les prestations versées aux chômeurs et aux démunis ont pompé davantage des fonds du gouvernement qu'on ne l'avait envisagé.

Quant aux 28 p. cent restant, il servira « à venir en aide aux citoyens qui sont en chômage, soit par l'assurance-chômage soit par des contributions au bien-être social », a dit M. Lalonde.

Hier, aux Communes les intentions du gouvernement ont soulevé l'indignation de l'opposition qui a réussi à empêcher que le gouvernement ne dépose lundi son projet de loi en première lecture.

« Au cours des 22 derniers mois le gouvernement a reçu l'autorisation d'emprunter quelque \$31.6 milliards », a lancé, criant au gaspillage, le leader en Chambre des néo-démocrates Ian Dean tandis que les conservateurs affirmaient qu'on n'avait pas donné un préavis suffisamment long pour déposer le projet de loi lundi.

Les tactiques de l'opposition furent suffisantes pour retarder jusqu'à jeudi le discours que devait faire aujourd'hui M. Lalonde sur la situation économique. Lancement du débat en seconde lecture sur ce bill contesté, M. Lalonde devrait en outre fournir des chiffres sur les perspectives fédérales quant au chômage et à l'inflation.

Le déficit, avec la nouvelle hausse, pourrait être propulsé juste en dessous des \$26 milliards un nouveau record au pays. En juin 1982 le ministre des Finances Allan MacEachen avait prévu un déficit de \$19.6 milliards que son successeur avait dû hausser à \$23.6 lors de sa déclaration sur l'économie en octobre.

Jeux porno: les douaniers font « leur possible »

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral du Revenu a assuré les Communes, hier, que les douaniers font tout en leur possible pour empêcher l'importation de jeux vidéo pornographiques.

M. Pierre Bussièrès répondait au député conservateur Lorne Greenaway, qui a affirmé que 95 pour cent du matériel pornographique au Canada est importé, dont un nombre croissant de jeux vidéo.

M. Bussièrès a expliqué que les exportateurs étrangers changeaient souvent les titres des films, de sorte qu'il était extrêmement difficile de savoir lesquels étaient pornographiques.

Dernièrement, les douaniers canadiens ont empêché l'entrée au pays du jeu vidéo « Custer's Revenge », qui était considéré comme obscène et raciste.

«Cover Girl» vous offre un arc-en-ciel de couleurs printanières

Prix en vigueur jusqu'au samedi 26 février

3 / 41⁹ Prix Simpsons
No 4010 — Collant entièrement diaphane. Pointe invisible. Beige, gris fumée, grès, rose thé, gris glacé, yogourt vanille, noir, bleu indigo, bleu ciel ou fraise. Taille unique pour 5'0" à 5'7" (110-150 lb)

3 / 46⁹ Prix Simpsons
No 4110 — Collant entièrement diaphane. Pointe invisible. Champagne, yogourt vanille, rose thé, grès ou gris fumée.

3 / 58⁹ Prix Simpsons
No 4100 — Collant entièrement diaphane. Pointe renforcée. Beige, taupe, yogourt vanille, grès ou gris fumée.

3 / 64⁹ Prix Simpsons
No 5000 — Collant à culotte de maintien. Pointe renforcée. Beige, épice ou fushain.

3 / 64⁹ Prix Simpsons
No 5010 — Collant à culotte de maintien. Pointe invisible. Beige, taupe ou gris fumée.

3 / 71⁹ Prix Simpsons
No 4310 — Collant ultra diaphane. Culotte soyeuse, pointe invisible. Gris fumée, noir, fraise ou bleu indigo.

Tableau des tailles pour tous les modèles (sauf indication contraire)
A: 5'2" - 5'4" (110-130 lb)
E: 5'4" - 5'6" (130-150 lb)
TE: 5'6" - 6'0" (150-170 lb)

Tous les modèles avec gousset doublé coton.

Rayon 229, bas et collants, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Les libéraux forment leur comité de stratégie

Pendant que l'attention publique se porte sur leur prochain congrès au leadership, les libéraux du Québec se sont donnés un comité de stratégie.

L'exécutif du parti, lors de sa dernière réunion, a en effet décidé de former le comité de stratégie dont l'ancien directeur général, Alain Cousineau, s'était fait le promoteur.

PIERRE VENNET

Hier, M. Cousineau, qui est retourné à la pratique privée depuis le début du mois, a confirmé qu'il avait été nommé président de ce comité qui comptera sept ou huit personnes mais a refusé d'en dire plus et de préciser avec qui il fera équipe. « De la stratégie, ça ne se discute pas sur la scène publique. Le comité fera rapport strictement au chef du parti, en l'occurrence, pour le moment, Gérard-D. Lévesque. C'est la dernière fois que les journalistes en entendent parler ».

M. Cousineau avait toutefois confié à LA PRESSE, il y a quelques semaines, avant que la création du dit comité soit chose faite, que celui-ci aurait notamment pour but de définir une politique de marketing pour le parti afin de s'assurer en tout temps que son discours colle aux attentes réelles de la population, de façon à prendre le pouvoir aux élections.

Pendant ce temps, hier à Québec, la commission politique du parti pour le Québec métropolitain a rendu public un plan de relance économique préparé par l'ancien sous-ministre de la Justice et ex-candidat dans Chauveau, René Dussault.

Le plan propose la consolidation de la fonction gouvernementale et administrative de la Vieille capitale, en freinant quelque peu si l'on peut dire les projets de décentralisation administrative, conçus trop rapidement, la création d'un parc technologique dans le secteur et diverses autres mesures.

LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'UNITÉ CANADIENNE

Un oeil ouvert sur le PQ, le F-18 et les conservateurs

Cinq ans après sa mise en place pour contrer le séparatisme québécois, le Centre d'information sur l'unité canadienne est en train de se donner une nouvelle image, moins agressive, sur le plan des communications, mais il conserve un rôle actif dans son rôle d'analyse sur une foule de sujets qui vont du PQ jusqu'aux politiques du Parti conservateur, en passant par le F-18.

GILBERT LAVOIE

de notre bureau d'Ottawa

« A chaque fois que M. René Lévesque ou M. Marcel Léger annoncent qu'ils veulent lancer des candidats péquistes sur la scène fédérale, nous étudions leurs déclarations dans le contexte de notre rôle touchant l'unité nationale » a expliqué à LA PRESSE le nouveau directeur du centre, M. Daniel Gagné.

« C'est un suivi de la situation, nous n'avons pas de rôle actif » a-t-il précisé. « Nous ne sommes pas là pour déclencher une campagne publicitaire parce que M. Léger est dans l'erreur ». Ce suivi, il se fait par une lecture attentive des reportages de la presse écrite et électronique, des discours, des positions publiques prises par le PQ, et par une analyse des sondages publiés par Gallup et autres firmes, sur le degré de satisfaction des Québécois vis à vis le gouvernement Lévesque, et le gouvernement Trudeau.

M. Gagné a indiqué que le Centre d'information analyse également les critiques formulées contre les politiques des ministères fédéraux. « Qu'est-ce qui se passe dans le domaine économique? a-t-il donné à titre d'exemple. Est-

ce que Marcel Léger a raison dans ses attaques. Est-ce que dans les dossiers où on a fait des promesses le gouvernement fédéral est perçu comme étant fautive? »

C'est dans cette optique que la question des retombées du F-18 fait l'objet d'une attention particulière. « Quand on parle du F-18, les gens du Québec ne disent pas que c'est le ministère de la Défense nationale ou celui des Approvisionnements et services qui est en cause...c'est le gouvernement du Canada. Nous mesurons l'impact de ce phénomène, mais nous nous ne occupons pas du côté politique. Il appartient aux politiciens de décider ce qu'il y a lieu de faire ».

Les conservateurs

Le Centre d'information s'intéresse-t-il à autre chose que le Québec et les F-18. Oui, et même aux Conservateurs. M. Gagné signale tout de même qu'on ne fait pas d'analyse sur le leadership de ce parti. « Ce qui m'intéresse plutôt, c'est la politique du Parti conservateur sur l'unité nationale ou les langues officielles » a-t-il expliqué.

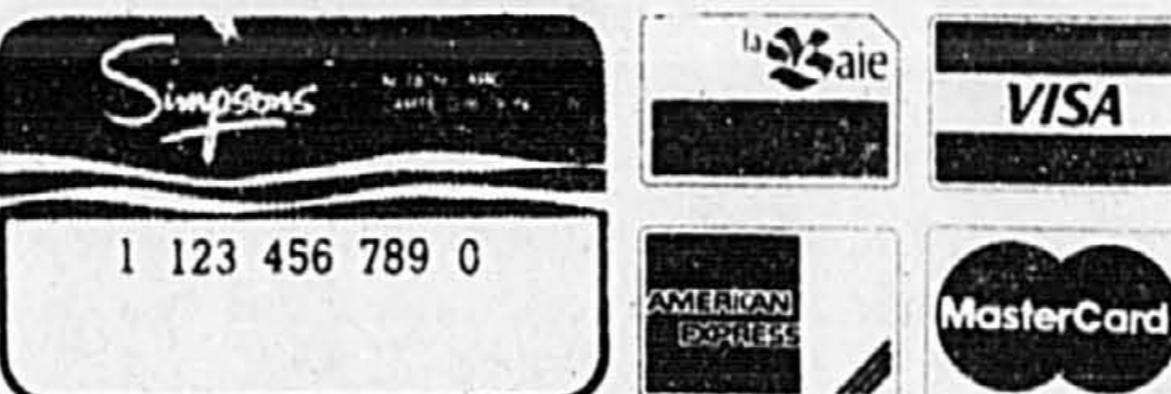
Dans l'Ouest, l'organisme a suivi l'évolution du mouvement séparatiste et continue de s'intéresser aux griefs des populations de ces provinces. « Pourquoi le gouvernement du Canada est-il mal perçu dans le domaine économique? Est-ce uniquement FIRA ou la politique énergitique? »

Que fait le Centre de toutes ces analyses? Elles vont au ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, qui les transmet à ses collègues lorsqu'il le juge nécessaire.



RÉNOVATIONS INNOVATIONS

Le rez-de-chaussée chez Simpsons, centre-ville... l'endroit où vous trouverez des collants de marques réputées, des bas, pantoufles, collants et vêtements d'exercice pour plaire à tous les goûts!



Simpsons MD

Vaillancourt demeure silencieux sur son départ

■ QUEBEC (PC) — Moins de 24 heures avant le début de la session d'urgence de l'Assemblée nationale, le Président de la Chambre Claude Vaillancourt refusait de dire s'il allait en diriger les débats ni même s'il serait encore en poste au moment où les députés devaient reprendre leurs travaux vers 14h.

On s'attend à ce que M. Vaillancourt, qui a avoué dernièrement avoir sollicité un poste de juge, remette sa démission d'une journée à l'autre.

Interrogé sur ses intentions, il s'est borné à répondre qu'il n'avait aucun commentaire à faire et qu'il ne savait pas s'il serait remplacé aujourd'hui lorsque l'Assemblée reprendrait ses travaux pour forcer le retour au travail des enseignants en grève illégale.

Le leader de l'Opposition officielle en Chambre, M. Fernand Lalonde, a déjà réclamé la dé-

mission de M. Vaillancourt, estimant que celui-ci s'était placé en conflit d'intérêt en entreprenant des démarches pour accéder à la magistrature.

Hier les libéraux ont fait savoir qu'ils ne s'opposeraient pas à ce que M. Vaillancourt conserve son poste pour quelques jours encore à condition qu'il indique clairement que sa démission surviendra avant la reprise des travaux sessionnels réguliers prévue pour le 8 mars.

Le président de l'Assemblée nationale est nommé après entente entre le gouvernement et l'Opposition. En conséquence, celle-ci n'a qu'à demander sa démission pour qu'il ne soit plus habilité à diriger les débats parlementaires.

M. Vaillancourt qui est président de l'Assemblée nationale depuis 1980, a été élu en 1976 sous la bannière péquiste dans le comté de Jonquière.

FICHIERS PERSONNELS DE LA GRC

Kaplan incapable de préciser le nombre de dossiers à détruire

■ OTTAWA (PC) — Le Solliciteur général Robert Kaplan n'a pu garantir, hier, que sa nouvelle politique de destruction de dossiers personnels des services de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada n'amènera pas l'élimination d'une majorité des 800,000 dossiers ainsi constitués.

Aux Communes, M. Kaplan a dû faire face aux critiques virulentes du néo-démocrate Svend Robinson, selon qui la politique annoncée en fin de journée vendredi permettra aux services de sécurité de conserver tous les dossiers qu'il désirent, et même de constituer de nouveaux fichiers.

M. Kaplan a répliqué que cette politique permettrait la destruc-

tion de milliers et même de centaines de milliers de dossiers constitués par la GRC au cours des années 1970 sur des militants de gauches, nationalistes québécois, homosexuels, professeurs d'université, syndicalistes ou sur d'autres citoyens.

A sa sortie des Communes, M. Kaplan devait affirmer qu'il serait contraire à la sécurité nationale de dire combien de dossiers seraient détruits ou conservés. Il devait également se déclarer incapable de garantir qu'une majorité de ces dossiers seraient détruits, préférant parler de centaines de milliers.

M. Kaplan a, cependant, affirmé que l'on n'informerait pas les

citoyens que la GRC avait compilé un dossier sur eux.

Mais selon le Solliciteur général, le Commissaire à la protection de la vie privée — qui doit être nommé sous peu — devra faire l'examen de tous les dossiers qui seront conservés, ce qui devrait constituer une garantie que les critères seront respectés.

Aucune garantie

« Les Canadiens n'ont aucune garantie que quelque dossier que ce soit sera détruit à cause de cette politique, et on pourra peut-être même procéder à l'ouverture de milliers d'autres dossiers à cause de ces critères », a déclaré M. Robinson.

La politique publiée vendredi dernier par M. Kaplan prévoit que les services de sécurité examineront les dossiers personnels qui seront ensuite détruits sauf:

— si le Service de sécurité est à faire une enquête aux fins de filtrage sécuritaire;

— s'il y a lieu de soupçonner que la personne s'est adonnée, s'adonne ou s'adonnera à des activités qui relèvent du mandat des services de sécurité;

— si on a des raisons de soupçonner qu'une personne qui occupe ou occupera bientôt un poste donnant accès à des documents classifiés peut être soumise à du chantage ou devenir indiscrète ou malhonnête au point de mettre en danger la sécurité du Canada;

— si le dossier est encore actif.

EN BRIEF

Loi 109: audiences reportées

■ Les audiences de la Commission parlementaire sur le projet de loi 109, touchant la cinéma et la vidéo au Québec, auront lieu les 22, 23, 24 et 25 février. Elles devaient avoir lieu entre le 15 et le 18 février. La convocation de l'Assemblée nationale, qui doit se réunir dès aujourd'hui, à Québec, a motivé ce report.

Sinclair dans la course?

■ L'ancien président du Conseil du trésor, M. Sinclair Stevens, songe à briguer la direction du Parti progressiste-conservateur. « Je ne vois pas pourquoi quelqu'un serait en politique s'il n'y pensait pas (à la direction de son parti) », a déclaré hier le député de York-Peel au téléphone, de Toronto. M. Stevens fut candidat au congrès de 1976 qui a élu M. Joe Clark mais s'est retiré après avoir obtenu 182 voix au premier tour de scrutin.

Contre la montée du bilinguisme

■ Ce sont des adolescents de 16 à 19 ans qui seraient les auteurs des graffiti francophones relevés depuis quelque temps dans la région de Saint-Boniface. C'est du moins ce que soutient l'un d'eux, dans une lettre et un appel téléphonique au journal Winnipeg Sun. Selon l'inconnu, ces jeunes se seraient donné comme nom « The Painters (Les peintres) ». Ils seraient d'origine ukrainienne, japonaise, polonaise, anglaise et même française. Leur but serait de protester contre la montée du bilinguisme au Manitoba. Mais ils ne seraient pas responsables, a-t-on pris soin de préciser, de l'incendie qui a ravagé les bureaux de la Société franco-manitobaine.

Un Valentin pour Trudeau

■ Le député néo-démocrate Dan Heap a voulu transmettre au premier ministre, M. Trudeau, un message de la Saint-Valentin mais la présidente des Communes, Mme Jeanne Sauvé, n'était pas d'humeur à le laisser faire. Se levant, M. Heap a brandi une grande carte blanche avec un cœur rouge, avec ce message (en anglais): « Si vous aimez cette planète, refusez la Cruise ». Elle portait la signature d'au moins 500 personnes opposées aux essais du missile de croisière au Canada. Le député a dit que ses électeurs avaient voulu qu'il remette cette carte à M. Trudeau — qui avait déjà quitté son siège — et Mme Sauvé lui a coupé la parole en invoquant un règlement qui interdit le déploiement d'affiches aux Communes.

Rien de frauduleux

■ « Je n'aime réellement pas cela, mais il n'y a rien de frauduleux là-dedans », a déclaré le ministre des Loteries du Manitoba, M. Larry Desjardins. Il commentait la récente tenue d'un bingo du Parti progressiste pour payer les dettes encourues à l'occasion de la dernière élection provinciale, en novembre 1981. Les progressistes, qui sont d'anciens néo-démocrates insatisfaits, n'ont fait élire aucun candidat. Le pouvoir est allé aux néo-démocrates du premier ministre Howard Pawley. M. Desjardins n'aime pas que les bénéfices du bingo ou d'autres jeux aillent à des entreprises commerciales. Il préfère que ce soit des œuvres charitables, culturelles ou sportives.

Mais les partis politiques sont des organisations à but non lucratif, et ils ont également droit à leur part.

Mode printemps 83 pour dames: souliers «Naturalizer» de fabrication canadienne



Les souliers «Naturalizer»... toujours à prix abordables, toujours la même fabrication soignée et le même confort. Maintenant adaptés à la mode du jour. Cuir véritable.

\$46

Prix Simpsons.

1. Sandale de ville «Zodiac» avec talon moyen et bride à la cheville. Marine ou noir aux 5 magasins, rouge au centre-ville, Fairview et Anjou seulement. Pointures (avec 1/2): largeur AA, 7 1/2 à 8 1/2; largeur B, 6 à 9 1/2; largeur C, 7 à 8 1/2.

\$46

Prix Simpsons.

2. Sandale «Bahama» à talon bas. Tan ou blanc. Pointures (avec 1/2): largeur AA, 7 1/2 à 8 1/2; largeur B, 6 à 9 1/2; largeur D, 7 à 8 1/2.

\$45

Prix Simpsons.

3. Sandale sport «Paddy» à talon bas. Tan ou blanc. Pointures (avec 1/2): largeur AA, 7 1/2 à 8 1/2; largeur B, 6 à 9 1/2; largeur C, 7 à 8 1/2.

\$52

Prix Simpsons.

4. Escarpin fourreau «Fabulous» à talon moyen. Noir, marine ou ivoire. Pointures (avec 1/2): largeur AA, 7 1/2 à 8 1/2; largeur B, 6 à 9 1/2; largeur C, 7 à 8 1/2. (Marine disponible au centre-ville, à Anjou et Fairview seulement).

\$48

Prix Simpsons.

5. Escarpin «Jackie» à talon bas. Biscuit (tan) aux 5 magasins, marine au centre-ville et Fairview seulement. Pointures (avec 1/2): largeur AA, 7 1/2 à 8 1/2; largeur B, 6 à 9 1/2; largeur C, 7 à 8 1/2.

Rayon 276, chaussures pour dames, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno (Sauf indication contraire).

Pour achat en personne seulement

CLUB MED La belle vie à partir de 999 \$

VOYAGES TRAVELAIDE

AU BON ACCUEIL DES CANADIENS

273-7755 (Montréal) - 672-5353 (Brossard) - 472-6634 (St-Eustache)

Permis du Québec

APPRENEZ L'

ANGLAIS
SPÉCIAUX

4 semaines INTENSIVES

ou
10 semaines RÉGULIÈRES

Pour une démonstration et un test gratuits, appelez

GALOIS

844-5060

Depuis 1965

1410, rue Stanley, métro Peel Permis 749-755

Le festival des sucres

Simpsons

Un avant-goût du printemps!
du 12 au 19 février 1983



V'nez vous sucrer l'bec!

Tire sur la neige, CENTRE-VILLE: chaque jour, de 11h30 à 13h30 ANJOU, FAIRVIEW, ST-BRUNO, LAVAL: Jeudi 17 et vendredi 18 février, de 18h à 20h ainsi que samedi 19 février, de 11h à 15h.

Menu de cabane à sucre, dans tous les restaurants Simpsons

Violonneux

Information et démonstrations sur le thème de l'érable

Siroop d'érable pur
CITADELLE

Fédération des producteurs de sucre et de sirop d'érable du Québec



LE SERVICE DE LIVRAISON DE SIMPSONS EST AMENDÉ

Des frais de service de \$2 seront perçus sur toute livraison de colis pouvant être emporté facilement. Ces frais seront ajoutés aux frais de service de \$1 pour toute commande payable à la livraison, maintenant en vigueur.

Simpsons